27

Trimestriel
Juin 2004

GRAIN DE SEL

Inter-Réseaux • Développement rural

Foire aux innovations paysannes

L'Inter-Réseaux

Un lieu d'échanges, une banque d'idées

L'Inter-Réseaux est un réseau spécialisé dans la réflexion sur le développement rural des pays du Sud. C'est un lieu d'échanges, une banque d'idées s'appuyant sur 3 000 membres répartis dans une soixantaine de pays à travers le monde, dont les deux tiers en Afrique subsaharienne. Financé par le ministère français des Affaires étrangères, ce n'est ni un bureau d'études, ni un bailleur de fonds. Son rôle est plutôt de favoriser la collecte et la circulation d'informations, d'expériences ou d'initiatives provenant d'organisations paysannes et, plus largement, de populations rurales du Sud.

L'Inter-Réseaux a pour ambition d'enrichir et de renouveler la réflexion et les pratiques de la coopération entre le Nord et le Sud dans le domaine du développement rural.

Pour ce faire, il favorise des occasions de débats et de rencontres dans différents pays ainsi que des échanges au niveau régional, par l'animation de groupes de travail et la publication de dossiers thématiques. Il édite également d'autres supports, tels que *Grain de sel*, bulletin trimestriel diffusé sur abonnement (gratuit pour les pays du Sud), et des annuaires de ses membres (annuaire général et par pays).

Comment en faire partie ?

Les membres de l'Inter-Réseaux appartiennent à des milieux professionnels divers du Sud et du Nord, dont l'activité a trait au développement rural : organisations paysannes, universités, centres de recherche, ONG, bureaux d'études, etc. Pour devenir membre de l'Inter-Réseaux, il suffit d'en faire la demande à son secrétariat et de remplir la fiche d'identification qui vous sera adressée en retour. En échange, il est important de contribuer à ses activités par l'envoi de témoignages sur des expériences de développement rural, par des contributions personnelles ou collectives sur des thèmes relevant des centres d'intérêt de l'Inter-Réseaux, et par une participation à ses groupes de travail ou à ses réunions.

L'ÉQUIPE DE L'INTER-RÉSEAUX

Président : Dominique Gentil
Secrétaire exécutif : Patrick Delmas, delmas@inter-reseaux.org
Coordinatrice : Anne Lothoré, lothore@inter-reseaux.org
Animation du réseau : Émilie Baconnier, baconnier@inter-reseaux.org
Chargé de programme : Gilles Mersadier, mersadier@inter-reseaux.org
Documentaliste et webmaster : Lucie Bombled, bombled@inter-reseaux.org
Secrétaire : Renaud Granier, granier@inter-reseaux.org

GRAIN DE SEL

Directeur de la publication : Dominique Gentil – **Responsable de la rédaction :** Émilie Baconnier – **Dessins :** Stew Patrikian – **Correctrices :** Candice Chemla et Elsa Raymond – **Conception graphique :** E&C Pays – **Couverture :** Paris Yves, IRD : Sekko de Niakhar au Sénégal, 1992 – **Impression :** Imprimerie 34, Toulouse.
Inter-Réseaux, 32, rue Le Peletier, 75009 Paris
Tél. : 01 42 46 57 13 – Fax : 01 42 46 54 24
E-mail : secretariat@inter-reseaux.org – Site Web : www.inter-reseaux.org

Dépôt légal : juillet 2004 – ISSN 1274-3895

I.R.

Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou.

Les orientations de l'Inter-Réseaux sont définies par un bureau de 13 membres ayant à sa tête un président. Un secrétariat exécutif, basé à Paris, en assure la mise en œuvre et coordonne ses activités.

Pour contribuer à *Grain de sel*

Certains n'osent pas adresser leurs témoignages à *Grain de sel,* car ils craignent de ne pas savoir les présenter. Voici quelques conseils pour vous aider à prendre la plume.

Vous craignez de ne pas bien savoir rédiger en français ? Que cela ne vous freine surtout pas. Nous sommes là pour vous aider et nous chercherons à traduire au mieux ce que vous voulez exprimer.

Lorsque vous voulez raconter une histoire, pensez toujours à cette règle très simple que l'on apprend dans les écoles de journalisme afin que le récit soit le plus complet et le plus concret possible ; c'est la règle des « 5 W » (traduction anglaise de où, quand, comment, pourquoi et qui).

Où se passe l'action, dans quelle région, quelle communauté ou organisation, dans quel cadre ?

Quand a-t-elle démarré ? Quel était le problème ou la situation de départ ?

Comment avez-vous réalisé l'action ? Ou résolu le problème ? Ou trouvé des solutions ?

Pourquoi cette situation ? Pourquoi avez-vous fait tel choix ? Pourquoi telle réussite ou tel échec ? Comment l'expliquez-vous ? Quels étaient vos objectifs ? Les avez-vous atteints ? Quelles sont vos perspectives pour l'avenir ?

Qui conduit l'action ou le projet ? Quelle est sa qualité, son expérience ? Avec qui l'action est-elle menée (partenaires, autres paysans, etc.) ? Enfin, n'oubliez pas de livrer votre analyse sur la manière dont vous avez réussi ou non l'expérience que vous décrivez.

Vous voyez, ce n'est pas compliqué. Disciplinez-vous à faire des phrases courtes, à mettre un titre pour cadrer votre sujet et à vous appuyer sur des exemples de terrain pour illustrer votre réflexion. Et pas plus de deux ou trois pages, car nous avons des contraintes d'espace. Une chose importante : les illustrations. Autant que possible, envoyez une ou deux photos (pas floues) afin qu'on visualise bien votre propos ; ce qui mettra votre article en valeur. Enfin, n'oubliez pas que votre expérience peut intéresser les autres. *Grain de sel* se voulant un cadre d'échanges, vous pouvez participer à cet échange. Alors, à vos plumes...?

SOMMAIRE

SUR LE TERRAIN

Sida et développement rural en Haïti 4

Résolutions de l'atelier national de la Fédération des femmes rurales malagasy (FVTM) 6

Les implications de la division sexuelle du travail sur la production agricole paysanne 8

DOSSIER

La Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou 9

I.R.

NORD-SUD, LE POINT

« Politiques agricoles » : La Fongs présente son avis sur les priorités économiques 29

La dramatique évoluton de l'agriculture paysanne en Amérique centrale 30

BOÎTE À OUTILS

L'évaluation de l'appui aux organisations paysannes 32

La vulgarisation selon le modèle du papillon 34

BOÎTE AUX LETTRES 35

PUBLICATIONS 36

ÉDITORIAL

Pour une nouvelle dynamique de l'Inter-Réseaux

L'avenir des agricultures africaines est de plus en plus difficile à cerner : nouveaux rapports de force de la mondialisation avec l'écart fréquent entre discours et pratiques, incertitudes des États, urbanisation croissante, polyactivité des ruraux, dégradation des ressources naturelles, concurrence entre les agricultures familiales et les nouvelles entreprises agricoles…

D'où la nécessité d'une réflexion décloisonnée entre producteurs et organisations, chercheurs, techniciens et responsables des administrations, ONG, nouveaux élus locaux, formateurs, intellectuels, hommes des médias, au Sud et au Nord. Avec le double souci de comprendre et d'anticiper les évolutions, mais surtout de proposer des politiques agricoles novatrices, aux niveaux local, national et régional, qui pourront être appuyées par d'autres pratiques de coopération.

L'Inter-Réseaux, avec notamment les 3 000 lecteurs de *Grain de sel,* ses groupes de travail, ses relais nationaux, continue de vouloir alimenter cette réflexion collective. Les derniers numéros, souvent issus de groupes ou de séminaires concernant le commerce, les politiques agricoles, la formation, les innovations paysannes, contribuent à cette réflexion. Quelques nouveaux rendez-vous (séminaire de Ouagadougou sur les appuis aux organisations paysannes, travaux en cours au Bénin sur la mise en marché, etc.) sont prévus. Par ailleurs, le Réseau ne cesse de remplir ses fonctions habituelles : fourniture d'information avec, entre autres, le bulletin hebdomadaire de veille, la mise en débat et communication (site Web, CD-Rom, *Grain de sel*).

Mais nous aimerions aller plus loin. Depuis plusieurs mois, nous multiplions les contacts pour refonder l'Inter-Réseaux sur des objectifs partagés, sur des plates-formes nationales actives, sur la définition claire d'un « membership », sur la mise en place d'un conseil d'orientation avec une parité Nord-Sud. Notre ambition est de transformer une partie des lecteurs de *Grain de sel*, simples consommateurs d'information, en producteurs actifs de réflexions et de débats. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Dominique Gentil,
directeur de publication

Sida et développement rural en Haïti

Après un triste état des lieux sur le sida en Haïti, Sergot Jacob s'interroge sur les rôles que pourraient tenir les organisations paysannes dans la prévention de la pandémie et quelle méthodologie employer.

Sida en Haïti : situation et initiatives

Chacun le sait maintenant, le VIH (sida) est l'un des fléaux les plus inquiétants de l'époque actuelle. Ce n'est pas simplement un problème médical, c'est un vrai problème de développement. Les milliers de vies qui sont emportées par cette maladie font payer un lourd tribut aux économies du Sud et handicapent sérieusement les efforts de développement. Dans la région des Amériques et de la Caraïbe, Haïti est le pays le plus touché. Le taux de séroprévalence nationale y est estimé à 6 % [1]. Haïti et la République dominicaine totalisent à elles seules 90 % des cas de personnes infectées dans la Caraïbe. Actuellement, selon les statistiques disponibles, entre 260 000 et 300 000 personnes seraient infectées en Haïti. Environ 30 000 nouvelles infections seraient enregistrées chaque année.

Plusieurs initiatives nationales susceptibles d'apporter leur contribution à la lutte contre le VIH sont mises en place en vue de donner une réponse appropriée à la maladie. Ayant soumis en mars 2002 au Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose un projet de taille consistant en la réponse du pays pour lutter contre le sida, Haïti est l'un des rares États à avoir bénéficié d'un financement du Fonds. Cette réponse envisagée est à la fois multisectorielle, sociale et également communautaire. Elle est le résultat d'un partenariat entre secteur privé et secteur public.

S'il est vrai qu'un large consensus intersectoriel est déjà trouvé au niveau national quant à la réponse à donner, et que beaucoup de campagnes ont diffusé des informations sur les modes de transmission et de prévention de la maladie, il semble que les changements d'attitudes, de pratiques et de comportements des groupes ciblés ne sont pas à la hauteur des attentes. Des études thématiques précises doivent venir éclairer ces zones d'ombre. Cependant, il est permis de penser que l'extrême pauvreté de la majorité de la population, l'analphabétisme et certains facteurs sociaux aient une influence considérable. Quoiqu'il en soit, une mobilisation efficace, couplée à la communication pour le changement de comportement et à la participation et à l'appropriation communautaire des stratégies par les bénéficiaires, semble résolument indiquée pour mieux pénétrer les communautés rurales sur une base pérenne. Les membres des communautés rurales ont droit aux informations les plus détaillées dont ils ont besoin pour se protéger contre l'épidémie, d'autant qu'ils constituent le potentiel du développement économique et social de leur zone. Les chances de réussite des actions augmentent considérablement quand les cibles directes participent à leur conception et leur réalisation. Cela suggère par conséquent une forte implication des organisations paysannes.

Quels rôles pour les organisations paysannes dans la lutte contre le sida ?

Tout comme pour l'éducation, les répercussions positives de la santé de la population sur le développement économique et social et le développement rural ne sont plus à démontrer. Si le rôle des OP dans le développement agricole et dans la gestion participative des projets de développement local est largement indiqué aujourd'hui, leur implication dans la gestion des programmes de santé communautaire démédicalisés n'était pas, jusqu'à une période récente, un acquis en Haïti.

Il y a quelques années, des ONG ont essayé d'impliquer les organisations interprofessionnelles paysannes dans les efforts de lutte contre le sida. Il s'agit des ONG impliquées dans la prévention de la transmission sexuelle de la maladie. Il faut dire qu'en Haïti, près des deux tiers de la population vivent en milieu rural. Le taux d'urbanisation actuel est de 36 %. Et l'une des caractéristiques du milieu rural haïtien, dominé par un relief montagneux, est la dispersion des habitats. Les ONG, dotées de moyens limités face aux besoins énormes des communautés, sont dans l'incapacité de toucher toute la population rurale. Aussi, la participation et l'appropriation locales des stratégies devraient-elles favoriser la pénétration des communautés difficiles d'accès.

Ces ONG ont fondé leurs interventions sur la mobilisation sociale dont l'une des composantes est la mobilisation communautaire qui met en synergie les mobilisateurs issus des organisations paysannes de base et les structures publiques et privées dans la réalisation d'objectifs dans l'intérêt de la communauté. La communication pour le changement de comportement en constitue l'axe principal. Elle est articulée autour des trois principales méthodes de prévention de l'infection au VIH par voie sexuelle, selon l'approche dite « ABC » *(Abstain, Be faithfull and use Condoms)* [2]. Là encore, les méthodologies appliquées par les ONG diffèrent (éducation par les pairs, éducation et rencontres communautaires, bus-infos jeunes, caravane anti-sida, IEC [3], etc.). La méthodologie qui implique d'emblée les organisations paysannes, la mobilisation communautaire, consiste en des sessions de formation adressées aux membres-adhérents des organisations, sélectionnés par leur base. Ces derniers doivent à leur tour transmettre les connaissances et les informations apprises au sein de leur organisation et de leur communauté. Les principaux résultats attendus par ces projets sont : une augmentation de l'utilisation des préservatifs, une diminution du nombre de partenaires sexuels occasionnels et enfin le retard de l'entrée en activité sexuelle chez les jeunes.

Si cette expérience semble prometteuse, l'effort à consentir est de taille : production de matériel IEC adéquat pour une population rurale au niveau d'éducation minime, où le sida est souvent perçu comme une maladie surnaturelle, financement des coûts récurrents des journées d'éducation communautaire, maintien de la motivation des organisations rurales professionnelles dans une conjoncture sociopolitique agitée, etc. Mais il importe également d'évaluer l'impact réel, les rapports coût-efficacité et coût-bénéfices de ces campagnes d'IEC déjà menées dans les communautés. Les bénéficiaires directs et indirects des interventions accueillent avec intérêt la démarche et semblent comprendre les messages véhiculés dans les sessions de formation et d'animation sur les modes de transmission et de prévention de l'infection. Néanmoins, d'autres défis persistent : la difficulté pour les femmes de négocier des relations sexuelles protégées quand la misère est extrême et que leur survie, ou celle de leurs

IR

Campagne de lutte contre le sida.

enfants, dépend de ces nouvelles relations, l'inaccessibilité (avant tout économique) des communautés pauvres aux moyens de prévention. Quand on dispose de moins d'un dollar par jour, les préservatifs n'auront certainement pas une bonne place dans la hiérarchie des priorités !

Quelques leçons méthodologiques peuvent néanmoins être tirées de l'expérience haïtienne.

Leçons apprises de l'expérience haïtienne et quelques pistes pour une action mieux légitimée

Sur la base de quelques résultats intermédiaires, les points suivants méritent de retenir l'attention. On est en mesure de confirmer que les chances de réussite des interventions de développement augmentent considérablement quand les cibles directes participent à leur gestion et à leur réalisation. Un effort constant doit être fait pour impliquer ces dernières dès la phase de conception des projets. Les institutions communautaires se révèlent des partenaires de taille dans la mise en œuvre des projets de développement. Leur implication pourrait permettre d'optimiser les ressources disponibles et de maximiser les résultats et l'impact attendus. Par ailleurs, au-delà de la lutte contre le sida, ces projets démédicalisés montrent le potentiel des organisations rurales dans le développement communautaire. Elles font preuve d'une volonté de collaborer et d'une forte motivation. Leur implication dès la phase initiale des projets à travers des rencontres de travail et des ateliers participatifs, l'analyse préalable des problèmes sont susceptibles de renforcer la légitimité des interventions et de donner des résultats meilleurs et durables.

Les ONG devraient porter une grande attention à cette participation réelle et continue, et éviter d'en escamoter certaines parties. S'il est vrai qu'au départ les institutions de santé partenaires au niveau local avaient fait montre de beaucoup de réserves par rapport aux organisations de base, craignant les éternelles revendications de ces dernières, ces institutions se sont impliquées dans la mise en œuvre des activités de mobilisation communautaire de concert avec les organisations paysannes. Il faut espérer que ce partenariat puisse s'inscrire dans la durée. L'autonomie et la prise de conscience sont les deux piliers majeurs de la mobilisation communautaire qui est un processus continu. Cette mobilisation souhaitée est aujourd'hui amorcée dans certaines communautés où les projets de ce type se sont déroulés dans la mesure où les organisations paysannes se sont engagées, ont planifié et réalisé de manière autonome, avec la participation constante de leurs communautés respectives, des animations communautaires sur les modes de transmission et de prévention du sida par le biais de saynètes, de sociodrames, etc.

Une communauté rurale épargnée par le sida dispose d'un plus grand potentiel productif dans les activités économiques. Les journées de maladies évitées sont nécessaires pour infléchir la productivité et la production des activités dont dépendent la croissance, la sécurité alimentaire, le développement rural et la réduction de la pauvreté. L'impact négatif (perte de production agricole, diminution des revenus, décapitalisation) que ne manquera pas d'exercer le sida sur l'économie des familles rurales est à éviter dans une économie paysanne laissée déstructurée et exsangue par des mesures ultra-libérales et des sanctions économiques internationales[4]. Les malades augmenteront la demande de soins sanitaires déjà largement insatisfaite en ce qui concerne les soins de base. Le sida aggraverait ainsi la pauvreté qui touche déjà la majorité de la population et réduirait l'espérance de vie qui ne dépasse plus cinquante ans actuellement.

L'expérience révèle que « *les probabilités d'évolution des comportements et des mentalités augmentent lorsque les campagnes d'information englobent les attitudes, les valeurs et les aptitudes nécessaires pour se protéger et lorsque les groupes auxquels les messages sont destinés participent activement à l'organisation des compagnes* » (Unicef). Les organisations paysannes réellement représentatives et fonctionnelles se sont montrées prêtes à assumer de nouveaux rôles. Mais elles doivent être accompagnées de manière efficace. Les ONG doivent jouer ce rôle nécessaire en prenant soin de respecter les caractéristiques et les valeurs intrinsèques propres aux communautés locales ciblées. Mais l'action des ONG mérite aussi d'être bien coordonnée, ce qui suggère un rôle actif de la part des pouvoirs publics. La participation communautaire, quant à elle, doit être rendue réellement effective à tous les stades du cycle des projets et procéder à la conception même de ceux-ci, en vue de garantir des bénéfices durables et une appropriation des stratégies par les bénéficiaires qui doivent à leur tour en assurer le relais au-delà des projets. ■

Sergot Jacob, *consultant, Groupe d'études, de consultation et d'aide à la décision économique et stratégique (Gecades), BP 19188, Port-au-Prince, Haïti, gecades@hotmail.com*

[1] Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA).

[2] Respectivement : s'abstenir de relations sexuelles ; rester fidèle à un seul partenaire non infecté ; et utiliser des préservatifs.

[3] Information, Éducation et Communication.

[4] Voir à ce sujet Jacob S. 2003 : « Impact des ajustements structurels sur le secteur agricole en Haïti », in *Alternatives Sud Question agraire et Mondialisation*. Et également, Jacob S. 2002 : Libéralisation des marchés agricoles, expérience haïtienne, Forum européen sur la coopération au développement rural organisé par le CTA et l'Inter-Réseaux.

Résolutions de l'atelier national de la Fédération des femmes rurales malagasy (FVTM)

Extrait du mensuel *Paysan en Action*, journal des paysans de Madagascar, n° 25, octobre 2003

À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme rurale 2003, la FVTM (Federasionan'ny Vehivavy Tantsahah Malagasy) a tenu un atelier national de réflexion à Antananarivo les 13 et 14 octobre 2003 sur le thème : « Pour un meilleur accès des femmes rurales à la terre et à l'eau : ressources fondamentales de la souveraineté alimentaire ». Vingt-six représentantes des femmes rurales venant des différentes régions du pays ont participé à cette session de partage d'informations, d'expériences et de points de vue, à savoir : Imerina Central, Itasy, Vakinankaratra, Diana, Sava, Sofia, Toamasina, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Sud-Est, Menabe, Sud-Ouest, Alaotra et Tolagnaro.

La concertation sur l'accès des femmes rurales à la terre a été animée entre participantes de l'atelier, à la suite de la projection vidéo en séance plénière du plateau « Tahala » de la télévision Malagasy du 10 octobre 2003, face-à-face entre les techniciens du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et des représentants paysans du Tranoben'ny Tantsaha, de la FVTM et de la Coalition paysanne de Madagascar (CPM) sur les problématiques du titrage foncier et sur les récentes dispositions foncières de facilitation et d'accélération des procédures de titrage collectif promulguées par l'État.

Le sous-thème « Femme rurale et accès à l'eau potable » a été abordé avec l'intervention du responsable de KPI/Fikrifama (Fédération des usagers de l'eau potable), M. Rabefeno Jean-Berthin, où les problèmes des femmes rurales face à leurs obligations ménagères liées à l'eau potable en milieu rural, le code de l'eau ainsi que les occasions d'accès des familles paysannes à l'eau potable ont été approfondies pour définir les stratégies de FVTM dans ce domaine de la vie familiale.

Journal Mita

Vente de produits locaux et de fruits par les femmes rurales.

Les débats du sous-thème « Femme rurale et accès à l'eau pour l'agriculture » ont été animés par le président de la Fédération des Associations des usagers des eaux (AUE) de la plaine d'Antananarivo, M. Andrianjafimahatratra Solofo, où l'importance de l'accès des femmes agricultrices aux ressources hydriques pour l'agriculture dans un pays à vocation agricole comme Madagascar a été mise en évidence pour parvenir à une souveraineté alimentaire durable.

L'analyse de l'environnement dans lequel vivent les femmes rurales malagasy sur les plans social, économique, culturel et politique, et l'inventaire des forces et des faiblesses des femmes rurales ainsi que des opportunités et obstacles qui s'imposent à leurs possibilités d'intégration au processus de développement a débouché à la définition du plan d'action triennal de la FVTM pour les années 2004-2006 et à des recommandations des femmes rurales à l'endroit des décideurs politiques, sociaux et financiers.

Vision de la FVTM sur les conditions de vie de la femme rurale malagasy

Les principaux soucis quotidiens des femmes rurales malagasy sont classés dans l'ordre d'importance suivant :

- la souveraineté alimentaire ;
- la santé ;
- les moyens de production ;
- l'éducation des enfants ;
- l'épargne matérielle et financière ;
- la présentation extérieure en tant que femme ;
- les services d'information et de formation.

Sur le plan économique, la femme rurale constitue la plus forte proportion des populations actives à Madagascar, de l'ordre de 40 %, mais sa part de contribution économique à la valeur ajoutée nationale, dans la production et artisanale ainsi que dans la sécurisation alimentaire n'est pas officiellement comptabilisée,

ce qui fait que dans la société rurale et dans la sphère des politiques, cette contribution n'a pas eu la valorisation méritée. En ne parlant que de la riziculture, la filière la plus courante du secteur agricole du pays, quand on y regarde à la loupe, c'est la femme rurale qui s'occupe de la plupart des travaux de main-d'œuvre :

- curage des canaux d'irrigation ;
- transport de la fumure ;
- semis et sécurité des jeunes plants ;
- travaux de repiquage ;
- sarclage manuel et surveillance des animaux ravageurs ;
- transport de la récolte après fauchage ;
- battage et séchage ;
- pilonnage manuel du paddy.

L'activité agricole sur laquelle s'appuie la femme agricultrice, surtout quand elle est chef de ménage, est peu rentable à cause :

- de la non-maîtrise de l'eau d'irrigation faute d'infrastructures hydriques suffisantes pour l'agriculture ;

- du manque d'animation/formation sur les innovations techniques appropriées et rentables de l'agriculture durable ;

- du non-accès au crédit entraînant la prédominance de l'usure informelle, « varomaitso » ou cultures vertes vendues, dû aux difficiles conditions d'octroi de crédit et à la rareté des institutions financières légales en milieu rural enclavées.

La femme rurale assure généralement la commercialisation des produits agricoles et la gestion du budget familial. Elle est surtout confrontée aux problèmes d'évacuation et de l'écoulement des produits à juste prix faute d'infrastructures routières de desserte et de la capacité technique de vente.
Sur le plan familial, la femme rurale assure à part entière l'accomplissement des travaux ménagers et les travaux d'éducation des enfants : la maternité et la santé infantile en tant que mère, la recherche d'eau potable et, dans plusieurs régions, la recherche du bois de chauffe pour le foyer en tant qu'épouse, même si le bois de chauffe et l'eau de ménage se trouvent, à cause de l'épuisement des sources proches et de la déforestation, à des kilomètres de distance de certaines zones par les feux de brousse.
Sur le plan social : la femme rurale dispose des prérogatives de protection sociale grâce aux lois sur les droits nationaux de la femme, aux droits universels de l'homme et aux conventions internationales des Nations unies, mais la jouissance de ces droits n'est pas entièrement effective ni garantie à cause de la non-reconnaissance par certaines communautés rurales traditionnelles (attachement aux droits coutumiers), d'une part, et aussi de l'ignorance de la majorité des femmes rurales malagasy, due au défaut d'accès à l'information, d'autre part…
L'effectif des femmes rurales chefs de ménage privées de protection social ne cesse d'augmenter à cause des négligences de ces droits de la femme par la société rurale dont les impacts pervers retombent plus sévèrement sur les progénitures féminines, sans éducation, sexuellement libres et harcelées à l'âge mineur.
La femme rurale rencontre beaucoup d'obstacles socioculturels dans le domaine des droits civiques au niveau des communautés rurales, sur leurs possibilités d'intégration aux instances de prise de décisions et aux structures de gouvernance, et doit faire face aux comportements régressifs des pouvoirs traditionnels dans plusieurs régions du pays. Le manque de capacité à la responsabilisation de la femme rurale malgré les qualités naturelles de bon nombre de femmes leaders sur l'intelligence, faute d'accès à la formation civique.

Recommandations

Pour un meilleur accès des femmes rurales à la terre et à l'eau, la FVTM fait siennes les recommandations des agricultrices de la Fédération internationale des producteurs agricoles (Fipa) à l'occasion de la Journée mondiale de la femme rurale 2003.

La FVTM se félicite des nouvelles dispositions réglementaires promulguées par l'État sur la facilitation et l'accélération des procédures de titrage foncier et salue les initiatives du gouvernement sur la détaxation des intrants agricoles et le lancement des opérations « Engrais » et « Charrue » à des coûts à la portée des pouvoirs d'achat des agricultrices.
La FTVM demande aussi au gouvernement et aux décideurs financiers que l'action pour un meilleur accès des familles paysannes à l'eau potable soit soutenue avec une intervention plus rapide et l'accès à l'eau pour la production agricole soit placé parmi les grandes priorités au même titre que le désenclavement, l'éducation et l'accès à l'eau potable.
En outre, la FVTM recommande à ce que les femmes rurales soient plus représentées au sein du Tranoben'ny Tantsaha (Chambre d'agriculture) et dans les instances de consultation des politiques du développement rural. La FVTM demande aussi aux décideurs financiers de mobiliser plus de ressources à l'appui aux initiatives sociales et économiques des femmes rurales pour promouvoir leur professionnalisme agricole et artisanal et pour concrétiser une meilleure responsabilisation civique et environnementale au niveau de leurs communautés.
Des plaidoyers sont adressés aux décideurs des communautés traditionnelles pour l'acceptation et le respect des droits de la femme universellement reconnus et en vigueur dans la législation nationale. ■

Paysan en action,
journal.mita@dts.mg,
www.fekritama.peasantsworldwide.net

Jildaz Evin

Vendeuses d'oranges au bord de la route.

Les implications de la division sexuelle du travail sur la production agricole paysanne

Personne ne peut l'ignorer : l'activité agricole est celle qui fait vivre 80 % de la population de Yaka, située à 550 km au sud-ouest de Kinshasa dans le territoire de Kasongo-Lunda en République démocratique du Congo. Ce sont les femmes qui sont traditionnellement chargées de la production agricole.

Cette division sexuelle du travail, érigée en principe en Afrique, a des implications multiples sur la production agricole des ménages. D'autant plus que la femme, principal agent moteur de l'économie rurale et pourvoyeuse de besoins familiaux et sociaux, se trouve accablée par des travaux lourds et pénibles, allant des tâches ménagères aux travaux agricoles (semis, entretien, récolte, vente, etc.) ; pendant que l'homme se consacre essentiellement aux travaux préparatoires qui vont de l'abattage au défrichage et quelque peu à la récolte.

En outre, face à un système d'exploitation agricole dominé essentiellement, sinon exclusivement, par une forme d'économie de subsistance, l'effort fourni par le paysan en général et la femme en particulier se trouve limité dans la mesure où l'essentiel du rendement demeure tributaire de la force musculaire et des techniques culturales rudimentaires (houes, machettes, râteaux, etc.)

Cette production agricole diminue de plus en plus et le pouvoir d'achat de la population s'effrite en raison des modifications climatiques et de l'avancée de la déforestation et de la savanisation.

Un travail de sensibilisation

La notion du travail de groupe et du partenariat femmes/hommes dans l'exécution des activités agricoles et la gestion des ressources reste encore un mythe dans les communautés rurales yakas, ceci est dû à certaines conceptions stéréotypées, erronées et à des préjugés négatifs, surtout à l'égard de la femme.

À cet effet, des actions ont été menées envers les associations locales rurales par le Pôle de développement pour la femme (PDF) en ce qui concerne les droits des femmes et les libertés fondamentales, pour améliorer cette mentalité qui assujettit et relègue la femme yaka au second rang de la société. Avec des résistances culturelles farouchement opposées à la sensibilité genre, une participation de la femme yaka elle-même et une implication stratégique de l'homme s'avèrent aujourd'hui nécessaires et indispensables dans la recherche d'un développement durable.

Dans le même ordre d'idées, et de façon singulière, cette femme rurale de Kasongo-Lunda, comme tout autre paysan, se trouve confrontée à un problème d'optimisation de sa production agricole car, très souvent, ce sont les commerçants acheteurs qui fixent le prix des marchandises, au mépris des sacrifices consentis par la femme paysanne. Les commerçants ont presque un monopole d'achat et exigent la moitié de la production en paiement. Autrement dit, lorsqu'on produit 50 sacs d'arachides, 25 sacs constituent la facture pour le transport des 25 autres sacs vers le centre de commercialisation. Afin d'obtenir un bénéfice, la production est vendue, à défaut, trois à quatre fois moins cher que des produits manufacturés. On assiste en fait à une véritable exploitation de la femme par l'homme.

Eu égard à cette situation, le niveau de revenu de ces paysans de Kasongo-Lunda est loin de s'améliorer. On assiste à une augmentation de la pauvreté avec tous ses corollaires.

Les femmes s'organisent

En dépit de la crise multiforme, des actions de sensibilisation sont menées à la base par les organisations locales rurales sous la responsabilité du PDF, aidant la population à s'organiser davantage en associations et en collectifs afin de faire face au système.

Toutefois, un énorme problème demeure : celui de l'amélioration de l'état des routes, ainsi que des moyens nécessaires pour faciliter l'évacuation des produits vers les centres de consommation. C'est en désenclavant les routes que nous pourrons promouvoir et maintenir la vie associative, déjà amorcée, et contribuer ainsi au relèvement du niveau des revenus des femmes yakas de Kasongo-Lunda. ■

Pélagie Makiendika
et Anne-Marie Nzumba Luvefu,
présidente du PDF,
Pôle de développement pour la femme (PDF), BP 10 827, Kinshasa 1, RDC,
pdf_ong@yahoo.fr

27

Trimestriel
Juin 2004

GRAIN DE SEL

Inter-Réseaux • Développement rural

Numéro spécial

Foire aux innovations paysannes

SOMMAIRE

DOSSIER

La Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou 11

L'« initiative de Neuchâtel » : une réflexion sur les politiques de vulgrisation agricole 12

Le choix des innovations paysannes : quels enseignements en tirer ? 13

La naissance d'une innovation paysanne 14

Le Récopa, un réseau d'information au service des éleveurs 15

Le développement de l'innovation paysanne 16

Innovation paysanne et initiative de projet 16

L'association Munyu des femmes de la Comoé au Burkina 17

Liste des innovations présentées à Ségou 17

La diffusion de l'innovation 18

La pérennité des innovations 19

Les difficultés rencontrées pour la production de semences certifiées par les paysans 20

Quelle place pour la recherche ? Et quelle place ont les paysans dans la recherche d'innovations ? 21

Des modalités innovantes pour la fourniture de services aux membres des organisations paysannes 23

Conseil de gestion à destination des OP : les centres de prestatons de services de Faranfasi-So au Mali 23

Une organisaton locale de la commercialisation du riz : la coopération agricole et maraîchère de Mogtédo au Burkina 24

Le réseau de boutiques d'intrants de la Fédération Mooriben au Niger 25

Des paysans innovateurs sur les pratiques culturales : la pratique du zaï au Burkina 26

Conclusions et perspectives 28

Pour en savoir plus... 28

Photo de couverture : Paris Yves, IRD : Sekko de Niakhar au Sénégal, 1992.

ÉDITORIAL

Au sens le plus large, l'innovation est l'introduction de « quelque chose » d'encore inconnu. Pendant longtemps, l'innovation était surtout considérée sur le plan technique (pratiques culturales, semences, matériels…). L'innovation résultait des travaux de la recherche et devait ensuite être transférée en direction des producteurs par les systèmes de vulgarisation ou les projets de développement.

La faiblesse des résultats obtenus, par rapport aux défis de l'accroissement de la productivité, de la lutte contre la pauvreté ou de la gestion des ressources naturelles, a obligé de rechercher des alternatives et à s'intéresser aux compétences des paysans et à leurs capacités d'innovation.

Les organisateurs de la Foire-Atelier de Ségou au Mali, qui s'est tenue du 22 au 26 mars 2004, ont choisi d'aborder l'innovation à partir de la perception qu'en ont les organisations paysannes et en faisant l'hypothèse que leur implication peut être détermi-nante. Ce sont elles qui ont sélectionné les innovations présentées. Une conséquence de ces choix a été la présentation d'« innovations organisationnelles » qui mettent l'accent sur la participation des paysans à des programmes de développement et sur les services proposés par les organisations paysannes, par rapport aux innovations purement techniques.

La majorité des innovations présentées à Ségou ne sont pas des processus que l'on pourrait qualifier de purement endogènes au milieu paysan. Au contraire, elles sont souvent liées à des interventions extérieures. Elles démontrent la nécessité de démarches et d'attitudes privilégiant un partenariat réel avec les paysans et leurs organisations.

Patrick Delmas,
secrétaire exécutif de l'Inter-Réseaux

Ce dossier est un compte rendu de ce qui a été présenté et de ce qui a été dit au cours de la Foire-Atelier de Ségou. Il a été réalisé par Patrick Delmas.

La Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou

(Mali, 22-26 mars 2004)

Participant depuis l'origine à l'Initiative de Neuchâtel (voir encadré page 12), le Fida (Fonds international pour le développement de l'agriculture) a entrepris en 2001 un travail d'évaluation de la composante vulgarisation agricole de ses projets sur l'Afrique de l'Ouest. Ce travail a été l'occasion de porter un regard sur un ensemble de programmes, dont certains se rapprochaient plus de la vulgarisation classique (schématiquement : un modèle centré sur les transferts aux agriculteurs de technologie élaborées par les chercheurs puis diffusés via des agents de vulgarisation dans le cadre d'un appareil fortement centralisé et public) alors que d'autres étaient le cadre de pratiques nouvelles allant dans le sens d'un accompagnement des innovations paysannes.

Dans le prolongement de ces travaux est né, début 2002, le projet de Foire-Atelier de l'innovation paysanne, à l'initiative du Bureau de l'évaluation du Fida.

Au mois de septembre de la même année, le Fida a demandé à l'Inter-Réseaux de préparer les grandes lignes d'un processus de préparation et d'organisation d'une «foire aux innovations paysannes». Dès le départ, le choix a été fait d'impliquer au maximum l'Association des organisations paysannes professionnelles (AOPP), une organisation faîtière paysanne malienne connue pour son travail original en terme d'appui à l'innovation paysanne (production de semences améliorées, de compost…). Cette manifestation, inédite dans la sous-région, a aussi bénéficié du soutien du CTA (Centre technique de coopération rurale et agricole ACP-UE).

Les justifications

Deux idées fortes sont au fondement du projet de Foire-Atelier de l'innovation paysanne :

→ 1. Les systèmes classiques de vulgarisation sont en crise sans qu'apparaissent de manière évidente des solutions pour contribuer à relever les défis de l'accroissement de la productivité et de la lutte contre la pauvreté rurale.

Les évolutions récentes des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont conduit à une profonde remise en cause de la vulgarisation agricole telle qu'elle avait été conçue et organisée depuis plusieurs décennies. Cette remise en cause est liée à au moins trois facteurs :

– des contraintes financières croissantes qui pèsent sur les États ;

– des changements de politiques générales qui remettent en cause de rôle central des États ;

– des doutes sur l'efficacité et l'efficience des services de vulgarisation classique.

Sans minimiser le rôle important que doit jouer la recherche agricole mais aussi les conseillers agricoles, force est de constater que la conception verticale et descendante de la vulgarisation a montré ses limites. Les efforts parfois consentis pour renforcer la participation des producteurs dans les dispositifs de vulgarisation classique n'inversent pas la tendance dominante qui n'attache que peu d'attention aux innovations techniques réalisées par les agriculteurs[1].

I.R.

Dans beaucoup de pays, des solutions alternatives aux grands appareils centralisés et publics de vulgarisation sont recherchées. Le mot d'ordre est de penser des dispositifs « orientés ➤

[1] *Farmer Innovation in Africa*, Chris Reij and Ann Water-Bayer Eds, Earthscan, 2001.

par la demande ». Plus généralement, on peut faire l'hypothèse que c'est aussi dans **les changements d'attitudes** entre acteurs du développement que pourront naître de nouvelles formes de collaborations entre les paysans et leurs possibles partenaires (recherche, ONG, services publics, secteur privé…). Par changement d'attitude, on entend essentiellement la nécessité impérieuse, pour les intervenants dans le développement rural, de changer profondément leur perception des réalités paysannes :

– reconnaître que les paysans et les ruraux ont une capacité d'innovation, essentielle pour leur permettre de vivre et de faire face aux nombreux aléas liés à leurs activités ;

– reconnaître que l'innovation n'est pas seulement du domaine de la technique, mais que les dimensions sociales, organisationnelles comptent, et parfois beaucoup, dans les processus d'innovation ;

– reconnaître que les processus d'innovation nécessitent un accompagnement spécifique, souple, dans un environnement favorable et qu'on ne peut les planifier ou les soumettre à des temporalités trop rigides.

→ 2 . Les agricultures et, plus largement, les zones rurales connaissent de profondes et rapides évolutions : l'innovation paysanne fait partie des éléments de cette évolution indépendamment des interventions extérieures de développement. Le plus souvent, il y a cependant des relations entre les paysans qui innovent et des acteurs extérieurs : la nature de ces relations sont déterminantes pour créer dans la durée les conditions favorables aux innovations.

La foire-atelier

Le mot « foire » met l'accent sur le fait de « montrer quelque chose », de partager des expériences ; la dimension « atelier » marque la volonté de faire travailler ensemble un groupe de participants d'origines diverses (paysans et partenaires extérieurs) autour des objectifs suivants :

– élargir les connaissances des paysans participant en leur permettant de rencontrer et de débattre en profondeur avec d'autres paysans engagés dans des dynamiques d'innovation paysanne ;

– mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les OP pour accompagner les innovations paysannes de leurs membres ;

– identifier les conditions et les modalités de réelles synergies entre démarches paysannes d'innovation, recherche et vulgarisation agricole (publique, ONG, secteur privé…)

Les différentes étapes de la foire-atelier

Pour cette première manifestation, il avait été prévu de sélectionner des innovations dans trois pays sahéliens, le Mali, le Burkina et le Niger. Mais sept pays ont de fait participé à la foire : en plus de ces derniers, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et le Bénin étaient aussi représentés.

La première étape a consisté en la sélection et la valorisation préalable des innovations. Dans chacun des trois pays concernés, les organisations paysannes faîtières associées à la foire (l'AOPP pour le Mali, la Fenop pour le Burkina et Mooriben pour le Niger) ont sélectionné quatre innovations. Ensuite, pour chacune des innovations sélectionnées, un document de capitalisation et des supports (affiches et vidéos) ont été réalisés pour permettre aux principaux acteurs de l'innovation (les « porteurs ») participant à la foire de renforcer leur capacité dans la présentation et la promotion de leur expérience.

Pendant la durée de la foire, les porteurs d'innovation (2 à 4 personnes), en plus d'un stand permanent ont tous disposé d'une plage horaire pour présenter l'innovation en atelier selon une grille proposée par les organisateurs :

– le problème, la situation de départ à l'origine de l'innovation ;

– les activités réalisées, les produits, les services rendus, leurs intérêts pour les paysans ;

– la différence avec ce qui se fait par ailleurs, ou autrement dit : qu'est-ce qui est innovant ?

– la dynamique de l'innovation (les étapes franchies depuis le départ, les changements majeurs intervenus, la durée du processus) ;

– les acteurs principaux, leurs rôles dans la dynamique de l'innovation ;

– les difficultés rencontrées, comment les surmonter, les conseils à donner à quelqu'un qui souhaite utiliser, s'approprier cette innovation.

Le présent dossier de *Grain de sel* s'attache à restituer, d'une part, les différentes étapes qui caractérisent « la vie » d'une innovation, telles qu'elles ressortent des travaux des participants, et, d'autre part, quelques cas concrets d'innovations présentées à Ségou au cours de la foire-atelier. ■

L'« Initiative de Neuchâtel » : une réflexion sur les politiques de vulgarisation agricole

Il s'agit d'un groupe informel de représentants d'agences de coopération et d'institutions bilatérales et multilatérales impliquées dans le développement de l'agriculture des pays africains constitué en 1995 à la suite d'une rencontre organisée par la Coopération suisse à Neuchâtel. Ce groupe réunit des représentants des coopérations allemande (GTZ), américaine (Usaid), britannique (DFID), danoise (Danida), française (MAE et AFD), suédoise (Sida), Suisse (DDC), néerlandaise (DGIS) ainsi que des représentants de la FAO, du Fida, de la Commission européenne, du CTA et de la Banque mondiale. À travers des études de cas et des réflexions conjointes, ce groupe contribue à rapprocher les conceptions sur les objectifs, les méthodes et les moyens des soutiens apportés aux politiques de vulgarisation agricole. Une réunion annuelle de ce groupe fait le point sur les avancées des travaux conjoint et définit les objectifs des nouveaux travaux à conduire.

Le choix des innovations paysannes : quels enseignements en tirer ?

Un certain nombre d'innovations ont été présentées lors de la foire-atelier qui s'est tenue à Ségou au Mali en mars 2004. Comment ont-elles été choisies ?

Les innovations présentées à Ségou ont été sélectionnées principalement par des organisations paysannes. La définition proposée pour les sélectionner était la suivante : l'innovation paysanne doit correspondre à l'introduction de quelque chose de nouveau localement (au niveau d'une exploitation, d'une organisation paysanne) mais qui peut parfois exister ailleurs dans le monde. Ce quelque chose recouvre des réalités très diverses, ce peut être :

– de nouvelles pratiques culturales ;

– de nouvelles semences, de nouveaux outils de culture ;

– de nouvelles façons de stocker, de transformer, de commercialiser les produits d'activités agricoles et rurales ;

– de nouvelles façons de communiquer, de s'informer.

La plupart du temps, l'innovation naît d'une réaction face à un problème. Pour avoir du sens, elle doit être utile à celui ou celle qui la met en œuvre, voire pour son entourage.

Au vu de la liste des innovations présentées, certains observateurs ont été surpris par l'importance donnée aux « innovations organisationnelles » par rapport aux innovations techniques. Quels enseignements peut-on tirer de ces choix ?

La revue des innovations montre que dans chaque pays il existe des initiatives qui fonctionnent et donnent des résultats. C'est déjà un constat d'optimisme.

La participation des paysans et des organisations paysannes aux programmes de développement n'est pas un discours innovant, aujourd'hui, toute action est forcément participative, mais il existe des « difficultés pour passer du discours à l'acte ». Aussi, beaucoup d'innovations mettent l'accent sur un changement radical des démarches et des approches vers une plus grande participation des acteurs principaux que sont les paysans, et une volonté des OP de partager ou de prendre la responsabilité des programmes qui les concernent.

➔ Le processus d'apprentissage participatif et de recherche-action mis en place par l'Adrao s'appuie sur le savoir-faire des paysans, sur des échanges de connaissances entre chercheurs et paysans et d'expériences entre paysans.

➔ Les comités de suivi-évaluation villageois du département d'Aguié au Niger ont permis de relancer un projet de développement rural en construisant un nouveau type de partenariat entre chercheurs, vulgarisateurs et paysans.

➔ La commission des utilisateurs de la recherche de Sikasso existe depuis dix ans. Après un démarrage difficile, elle est relancée pour permettre aux OP d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique. Les OP sont dans le rôle de commanditaire, les chercheurs fournissent des prestations.

➔ Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca) de Côte-d'Ivoire place logiquement les producteurs comme commanditaires des prestations des services de recherche et de vulgarisation, tant publics que privés.

➔ La Fongs, au Sénégal, s'est mobilisée pour changer les modes de fonctionnement classique par projet, dont « sont malades les OP », pour orienter les appuis dont elle a besoin sur sa vision et son propre projet. Les OP ne réalisent plus les projets des organismes de développement mais sont appuyées par des partenaires pour réaliser leur programme.

Le choix des innovations a également permis de mettre l'accent sur les services proposés par les OP à leurs membres :

– la production de semences certifiées pour l'AOPP au Mali ;

– les boutiques d'intrants de la fédération Mooriben au Niger ;

– la coopérative de commercialisation du riz de Mogtédo au Burkina ;

– la coopérative artisanale des forgerons de l'Office du Niger au Mali ;

– les centres de prestation de services Faranfasi-So au Mali, qui appuient les OP en gestion/comptabilité et droit ;

– le réseau de communication pastorale des éleveurs du Burkina.

Vendre des semences ou des intrants, rien de nouveau dans ces activités. Ces fonctions ont d'ailleurs été les premières concernées par le désengagement de l'État des années d'ajustement structurel. Il était d'ailleurs souvent estimé que le secteur privé était le plus qualifié pour apporter les meilleurs services aux producteurs. Le secteur privé n'a pas repris tous les services, principalement lorsque la rentabilité n'est pas suffisante. Les organisations paysannes ont souvent dû les prendre en charge. Les innovations présentées montrent que les services apportés par les OP ne s'arrêtent pas aux achats et aux ventes mais intègrent également des fonctions d'appui-conseil et de formation indispensables aux exploitations agricoles.

C'est le changement dans les rapports entre les organisations paysannes et les autres acteurs (recherche, vulgarisation, projets de développement), mais aussi entre les OP et leurs membres, qui constitue le principal sujet des innovations présentées à Ségou. ■

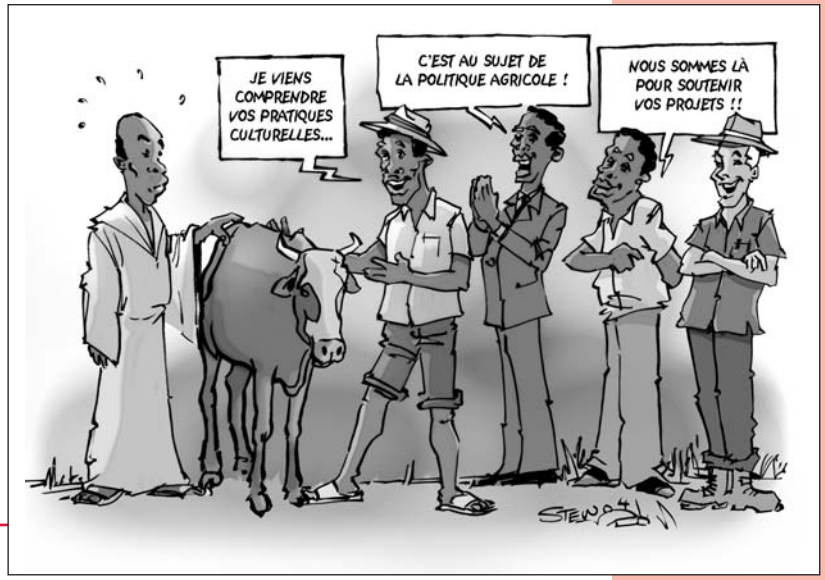

La naissance d'une innovation paysanne

Pour les participants, des innovations apparaissent en réponse à des problèmes directement ressentis par les paysans, s'il existe un contexte ou des occasions favorables et, surtout, si des hommes et des femmes s'engagent pour améliorer leur situation.

Stand de Radio Munyu.

I.R.

Les problèmes sont nombreux et peuvent provenir de contraintes climatiques, d'un manque de terre, de difficultés à conserver ou à commercialiser les produits agricoles, à s'approvisionner en intrants ou à accéder aux crédits, de conflits sur l'utilisation des ressources naturelles… La majorité des innovations présentées sont bien des réponses à des problèmes : au Burkina, la technique du « zaï », pour répondre à la diminution de la pluviométrie et la baisse de fertilité des sols ; la coopérative de Mogtédo a développé une nouvelle stratégie de commercialisation du riz pour obtenir une rémunération plus intéressante des producteurs ; au Niger, les paysans membres de Mooriben se sont organisés pour avoir accès à des intrants de qualité et à un meilleur prix ; le Réseau de communication sur le pastoralisme (Récopa), au Burkina, pour prévenir et gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs (voir encadré ci-contre).

Les innovations peuvent également provenir de problèmes (ou de changements) plus généraux comme le désengagement de l'État et l'ajustement structurel[1]. La fédération Mooriben, au Niger, a démarré les premières tentatives d'approvisionnement en intrants de ses membres à cause du désengagement des services de l'État de ces opérations. Au Mali, l'AOPP s'est lancée dans la production de semences pour les mêmes raisons.

La naissance d'une innovation implique également des occasions, c'est-à-dire un contexte favorable.

Les échanges entre les participants à l'atelier ont permis de mettre en avant les suivantes :

➔ Tout d'abord l'émergence d'un mouvement paysan organisé.

C'est évidemment le cas pour toutes les activités de services : approvisionnement, commercialisation, mais aussi information (cas de l'association Munyu des femmes de la Comoé, au Burkina) ou gestion (centre de prestation de services Faranfasi-So, au Mali). C'est également le cas des nouveaux partenariats pour améliorer l'efficacité de la recherche agronomique. L'intervention des OP, notamment des faîtières, est indispensable. Si certaines innovations techniques sont issues des initiatives individuelles de paysans, leur développement et leur diffusion ont nécessité par la suite l'intervention de réseaux d'OP.

➔ Le changement et l'amélioration des relations entre les OP et les autres acteurs.

Ce changement concerne les relations avec les projets de développement, la recherche, l'État et les bailleurs de fonds. Il se traduit en premier lieu par un changement d'attitude. La recherche prend en compte les connaissances et le savoir-faire des paysans, reconnaît leurs capacités d'expérimentation, met en place des programmes concertés (expérience de l'Adrao en Côte-d'Ivoire et du CRU de Sikasso). Les projets

[1] Placer le désengagement de l'État ou l'ajustement structurel comme problèmes peut être discuté mais pour les paysans, la fin des subventions, l'arrêt de la commercialisation de certains produits ou la disparition du conseil agricole sont souvent ressentis comme des problèmes.

Le Récopa, un réseau d'information au service des éleveurs

Le Réseau de communication sur le pastoralisme (Récopa) se veut être un outil de lobbying, pour participer à la négociation et à l'application des textes législatifs et réglementaires concernant le pastoralisme, et de négociation dans la prévention et la gestion des conflits, au service des éleveurs du Burkina.

Les principaux services que le Récopa offre à ses membres sont :

- **l'information sur la santé animale, les techniques d'élevage, la législation pastorale ;**
- **la négociation pour la délimitation des pistes à bétail et des zones de pâture ;**
- **la gestion des conflits ;**
- **l'assistance juridique lors de procès en lien avec l'activité pastorale.**

Le réseau est né à la suite d'un projet d'une ONG, Vétérinaires sans frontières, démarré en 1996 et destiné à améliorer les techniques d'élevage et les soins vétérinaires. L'ONG s'est appuyée sur les acteurs mêmes pour la mise en œuvre du projet et a mis l'accent sur les échanges d'informations entre les éleveurs pour résoudre leurs problèmes : un journal, la radio et la création de comités d'écoute, qui rassemblaient les éleveurs mais aussi les techniciens de l'élevage. Véritable forum décentralisé, le comité d'écoute permettait aux « correspondants pastoraux » de collecter informations et réactions et d'animer le réseau.

En 1998, les correspondants pastoraux entament une réflexion qui aboutit à la mise en place d'un premier réseau que les éleveurs jugeront inadapté à leurs besoins. En 2000, le projet se termine. Entre 2000 et 2002, les correspondants pastoraux formés par le projet vont poursuivre leur réflexion avec les organisations d'éleveurs et créer le Récopa.

de développement et les bailleurs de fonds dialoguent avec les organisations existantes et commencent à soutenir leurs initiatives. L'État ne réfléchit plus seul sur les éléments de la politique agricole.

➔ Le développement de l'information et de la formation des OP.
Un grand nombre des innovations liées aux OP ont demandé du temps pour apparaître. Ce temps correspond à des phases de formation et d'information des membres ou des responsables des OP. Le Réseau de communication sur le pastoralisme au Burkina démarrera après la formation des correspondants pastoraux et plusieurs années d'information des éleveurs et de leurs organisations. L'AOPP mettra en place sa commission céréales en 1998, le lancement de la production de semences certifiées débutera en 2002. Pendant cette période, la commission céréales a réalisé des échanges d'expériences au Mali et à l'étranger, a participé à des réflexions… C'est également la cas de la coopérative de Mogtédo. Les OP qui ont présenté des innovations ont pu bénéficier de programmes d'échanges, ont eu accès à des informations et à des formations.
Les participants ont également cité les possibilités économiques (de nouveaux marchés, de nouvelles demandes) et politiques (la liberté d'association et d'information, la démocratisation) qui ont engendré ce mouvement général d'organisation des paysans, permis un développement des radios rurales, la multiplication des journaux, y compris à destination des paysans.
Certaines innovations ont également bénéficié d'occasions de circonstance, par exemple la fin de projet (c'est le cas du Récopa) ou de l'échec d'un projet qui a obligé la recherche de nouvelles approches (c'est le cas de la mise en place des comités de suivi-évaluation des activités villageoises de gestion des ressources naturelles dans le département d'Aguié au Niger).

Des problèmes à résoudre, il n'en manque pas, des occasions, il en existe, mais cela n'est pas suffisant pour faire naître une innovation. Derrière chaque innovation se trouvent des hommes et des femmes qui veulent changer leur situation, qui se lancent dans des initiatives, cherchent à remplir leurs mandats d'élus et à répondre à l'attente des membres des organisations qui les ont choisis. Les innovations paysannes présentées à Ségou sont aussi leur histoire, celle de leurs difficultés et de leurs succès. ■

Éleveurs au Burkina.

CFSI

Le développement de l'innovation paysanne

Une innovation se développe si elle est appropriée et si le contexte est favorable.

Le développement d'une innovation paysanne demande d'abord que celle-ci soit appropriée, c'est-à-dire qu'elle présente les qualités suivantes :
– être adaptée au contexte économique, social, culturel ou agroécologique ;
– être pertinente (apporter un service qui présente un réel intérêt pour les paysans) ;
– être acceptable (socialement) ;
– être accessible (financièrement).

De plus, il est nécessaire que le contexte soit favorable, notamment au niveau :
– économique (existence d'une demande ou d'un marché, revenu des producteurs suffisant) ;
– de la facilité d'accès à l'information et à la formation ;
– des synergies et des partenariats entre acteurs ;
– des accès aux moyens matériels, financiers et humains ;
– des aspects réglementaires et législatifs.

Les innovateurs eux-mêmes doivent présenter des attitudes positives (volonté d'améliorer la situation, persévérance, esprit critique) ainsi que le groupe dans lequel se développe l'innovation (cohésion sociale, solidarité). Les OP doivent mobiliser des ressources, mieux s'organiser et établir des partenariats. Les partenaires techniques doivent rechercher les financements, mettre en œuvre des projets, former et faciliter les échanges entre acteurs. Il faut une continuité dans les partenariats accompagnant les processus d'innovation. L'État, en plus de développer un cadre législatif et réglementaire adéquat, doit envisager des mesures incitatives financières, fiscales et légales.
Une condition indispensable pour prendre la décision de diffuser une innovation, c'est que celle-ci soit validée et capitalisée. La validation et la capitalisation doivent être réalisées par les acteurs eux-mêmes, sans ou avec un appui extérieur qui, dans certains cas, est important pour apporter un regard critique. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation

Innovation paysanne et initiative de projet

L'atelier s'intitule « Innovation paysanne ». Rapidement une question fût posée par nombre de participants : parmi les innovations proposées, la plupart sont liées plus ou moins fortement à un acteur externe (projet, recherche, ONG), en quoi sont-elles des innovations « paysannes » ? C'est notamment le cas des boutiques d'intrants, innovation présentée par le fédération Mooriben du Niger.
Cette fédération a initié des actions pour l'approvisionnement en intrants de ses membres à la suite du désengagement de l'État de ce type d'activités. Par la suite, Mooriben a pu bénéficier des appuis du projet Intrants de la FAO dont l'objectif est la mise en place de boutique d'intrants: innovation paysanne ou initiative d'un projet ? Cette question a reçu la réponse suivante des présentateurs de l'innovation. *« Le projet Intrants a été négocié par le gouvernement mais il sert les paysans. À travers ce projet, les OP prennent conscience qu'elles peuvent rendre des services à leurs membres tout en dégageant des revenus. La symbiose entre OP et projet est remarquable : l'organisation se développe avec sa propre dynamique en profitant de l'appui du projet. C'est ce changement de relations entre OP et projet qui est nouveau. »*

Liste des innovations présentées à Ségou

Burkina

→ L'accès des femmes à l'information à travers l'opération « une femme, une radio » (Association Munyu).
→ La communication, un outil de gestion concertée des ressources agropastorales (Le Réseau de communication sur le pastoralisme – Récopa).
→ Maîtrise de la commercialisation locale du riz, l'expérience de la coopérative agricole de Mogtédo.
→ Les paysans innovateurs en conservation des eaux et des sols (zaï).

Niger

→ La fabrication de fromages traditionnels par l'Association pour l'entraide et la valorisation des produits d'élevage (AFPEN – WELY).
→ La fabrication de compost par la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN – Niya).
→ Les boutiques d'intrants de la Fédération des unions de groupements paysans du Niger (FUGPN – Mooriben).
→ Les comités de suivi-évaluation (CSE) des activités villageoises de gestion des ressources naturelles (Programme d'appui aux initiatives et innovations paysannes d'Aguié).

Cameroun

→ Un enchaînement d'innovations agropastorales et les activités d'un paysan innovateur et formateur.

Côte-d'Ivoire

→ Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca).

Sénégal

→ Dynamique paysanne et mode d'organisation innovant au sein d'une OP faîtière : le cas de Fongs.

Mali

→ La Coopérative des artisans forgerons de l'Office du Niger (Cafon).
→ Le fonds pour le développement de la zone sahélienne du Mali (Fodesa – programme du Fida).
→ Foire de semences et champs de diversité (mil, niébé, sorgho).
→ Production et distribution de semences certifiées au sein des organisations paysannes (AOPP).
→ Apprentissage participatif et recherche action (Apra) pour la gestion intégrée des cultures (GIC).
→ Les centres de prestation de services Faranfasi so.
→ Renforcement des commissions régionales des utilisateurs des résultats de la recherche (CRU – Sikasso).

permet de faciliter ce processus de validation et de capitalisation. En plus de ces éléments mis en avant par les participants à l'atelier au cours des travaux de synthèse, il ressort des exposés et des documents trois conditions qui semblent favoriser le développement des innovations :

Les innovations doivent être appropriées par les paysans et leurs organisations, dans le sens d'être leur propriété. Approprié ne veut pas forcément dire que l'innovation est endogène, c'est-à-dire née à l'initiative des paysans ou de leur organisation (peu d'innovations présentées sont d'ailleurs strictement dues à l'initiative des organisations paysannes). Approprié signifie que les paysans ou leurs organisations considèrent l'innovation comme leur projet, se sentent responsables des objectifs fixés, de la gestion, des décisions à prendre, des résultats (voir encadré p. 25 sur les boutiques d'intrants de la fédération Mooriben).
Le développement des innovations est le résultat d'un processus progressif alternant information, formation, réflexion, choix de solutions, expérimentation, évaluation. Ce processus comporte des étapes qu'il n'est pas toujours possible de prévoir, comme cela a été le cas pour l'association Munyu au Burkina (voir encadré ci-contre).
Ce développement progressif des innovations demande donc du temps, plusieurs années dans la majorité des cas présentés. Cela implique une continuité des partenariats accompagnant le processus de développement des innovations. ■

L'association Munyu des femmes de la Comoé au Burkina

L'association, créée en 1992, a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres et de défendre leurs droits. Elle compte plus de 10 000 membres, à 95 % des femmes vivant en milieu rural. Au début, les activités de l'association s'appuyaient sur des réunions. Celles-ci sont souvent difficiles à organiser, demandent de nombreux déplacements et beaucoup de temps aux responsables, entraînent des coûts non négligeables pour contacter un nombre restreint de membres. En conséquence, les informations qui arrivaient aux membres étaient très espacées et insuffisantes. L'association a décidé de se doter d'un véritable outil de communication pour surmonter ces difficultés et s'est équipée en 1999 d'une véritable station radio d'une portée de 150 km. Après une année de fonctionnement, l'association a constaté que la participation des femmes restait faible car elles n'avaient pas accès aux postes récepteurs, détenus par leurs maris. L'association a donc lancé l'opération « Une femme, une radio » pour progressivement équiper chaque femme. Des radios ont été livrées aux responsables des groupes de femmes pour organiser des dubs d'écoute ; dans le même temps, les femmes s'organisaient pour mettre en place un système de cotisation pour l'achat de postes supplémentaires et l'association négociait l'achat de postes auprès d'un fournisseur pour bénéficier d'un prix de gros. Tout ceci a permis de doter 8 000 femmes d'un récepteur radio et a entraîné une forte participation de celles-ci aux émissions.

La diffusion de l'innovation

L'intérêt et la qualité de l'innovation doivent favoriser sa diffusion si des canaux et des supports d'information sont accessibles et adaptés aux populations rurales.

Pour cette étape, les participants ont insisté sur trois points. En premier lieu sur certaines caractéristiques de l'innovation elle-même qui constituent des facteurs facilitant sa diffusion. C'est le cas en particulier de la qualité de l'innovation : des innovations qui répondent aux problèmes posés, pertinentes, reproductibles, seront plus susceptibles d'être diffusées. On retrouve donc les caractéristiques définies précédemment pour le développement de l'innovation.

Une information sur la démarche

Mais une innovation, surtout dans le domaine organisationnel, n'est jamais une photocopie ou un modèle que l'on vulgarise. La diffusion est avant tout une affaire d'information sur une démarche et ses résultats. La démarche de l'innovation a souvent plus de potentiel de diffusion que la solution technique elle-même dont la pertinence est généralement limitée au contexte spécifique de sa naissance et de son développement. C'est la démarche globale mise en place par l'AOPP (voir encadré page 20), dont un des résultats sera la production de semences certifiées par les paysans, qui doit être examinée. C'est également le cas pour l'Association des femmes de la Comoé et leur opération « Une femme, une radio ». Les responsables de l'association ont voulu que leurs activités soient réellement utiles et sont arrivées à choisir une solution adaptée.

Des outils de communication

Le dernier point concerne évidemment les outils nécessaires pour la diffusion de l'innovation. Il est indispensable qu'il existe des canaux et des supports de communication tournés vers les populations rurales et adaptés à celles-ci.

Les outils de diffusion sont très nombreux. Il s'agit des différents canaux de circulation de l'information (radio, TV, journaux). Il est important qu'ils soient utilisés de manière plus systématique pour la diffusion des innovations. Il est également nécessaire d'augmenter, d'améliorer et d'adapter les supports de diffusion de l'innovation (cassettes en langues locales, fiches techniques). L'ensemble des participants a particulièrement insisté sur l'intérêt et l'efficacité des échanges directs entre paysans, entre acteurs de l'innovation, entre OP, entre pays (foires, visites interpaysannes, intervillageoises, voyages d'étude).

Une information insuffisante

L'information et la communication sur les innovations paysannes demeurent aujourd'hui insuffisantes, alors qu'elles sont très importantes pour leur développement et leur diffusion. Il est essentiel de faire remarquer que la structuration des OP en réseau semble réellement favoriser une meilleure diffusion des innovations et à une plus grande échelle.

Lors de la présentation des innovations, les présentateurs ont donné des indications sur les actions de diffusion qui concernent leur innovation. La plupart du temps, l'information sur les innovations mises en place par des OP faîtières est essentiellement diffusée à l'intérieur de leur réseau, souvent par les canaux traditionnels que sont les assemblées générales, les réunions diverses ou les échanges entre paysans (cas de la méthode de fabrication du compost par la Fédération des coopératives maraîchères du Niger, de la production de semences sélectionnées par l'AOPP au Mali). Les initiatives de diffusion d'informations sur des innovations vers un public beaucoup plus large, grâce à des canaux d'information de masse (radio et télévision), sont dans la majorité des cas à l'initiative de projets. C'est principalement une question de moyens disponibles pour la diffusion. Les organisations paysannes ont rarement accès aux moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'information à une échelle suffisamment large.

La réunion de Ségou a permis à un grand nombre de participants de découvrir les innovations, même dans leur propre pays. L'intérêt des participants et les questions suscitées lors de la présentation de l'ensemble des innovations indiquent la faiblesse des échanges dans ce domaine. ■

La pérennité des innovations

Les participants ont mis en avant quatre conditions favorables à la continuité des innovations et ont insisté sur certaines qualités spécifiques que celles-ci doivent avoir et sur l'importance du bon fonctionnement des OP.

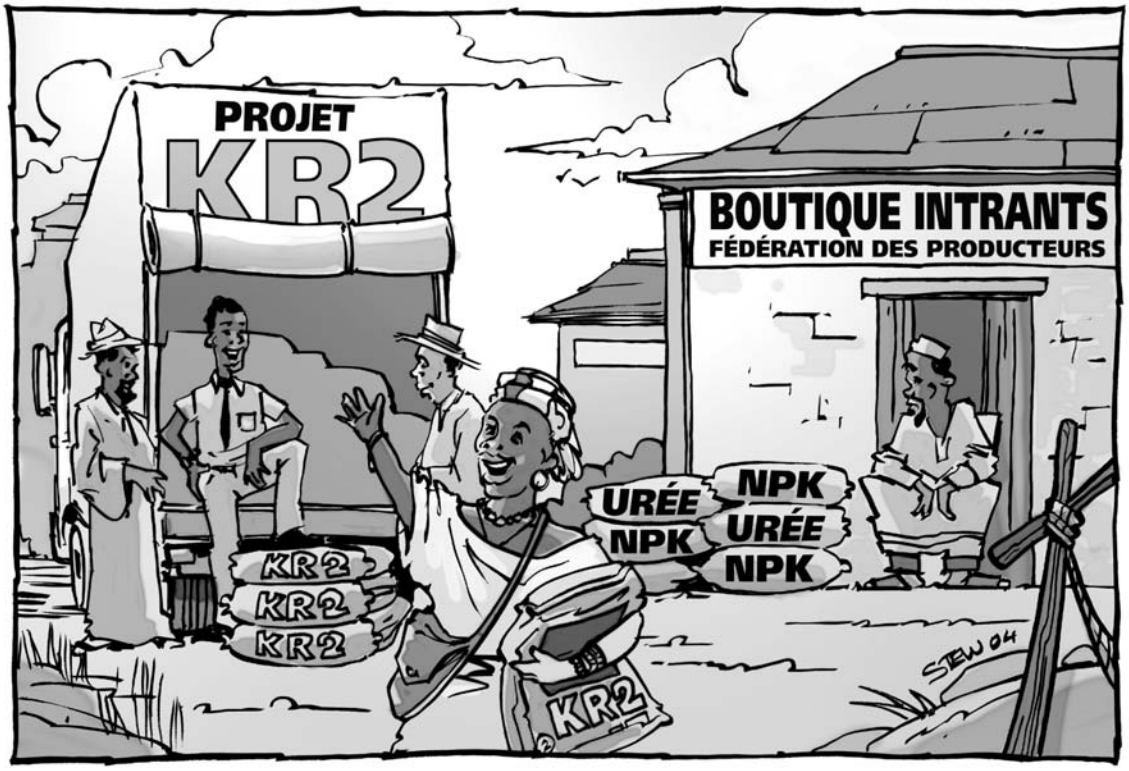

La pérennité peut se traduire par la continuité, la capacité des innovations à durer dans le temps . Les conditions favorables citées sont les suivantes :

– l'absence d'initiatives contraires et incompatibles avec les innovations ;
– une volonté d'intégrer les innovations dans les politiques de développement ;
– la mise en place de mécanismes de concertation et de cadres d'échanges afin de soutenir les innovations ;
– le financement par des mécanismes durables.

Les initiatives incompatibles

La première condition a fait l'unanimité : l'absence d'initiatives contraires et incompatibles. C'est malheureusement une situation trop connue et contre laquelle les participants se sont prononcés. Classiquement, cela peut être une distribution d'intrants subventionnés alors qu'une OP a organisé des boutiques d'intrants, une distribution d'aide alimentaire qui fait baisser les cours du riz en privant la coopérative de la marge nécessaire à la couverture de ses charges, des importations de matériel subventionné alors qu'une coopérative fabrique un matériel sur place… Ces expériences ont souvent été vécues. Ces initiatives contraires peuvent venir de l'État mais aussi d'ONG, de projets ou d'organismes internationaux. Ce sont également des agents de structures étatiques qui peuvent mener de véritables actions de désinformation, notamment quand des organisations paysannes mettent en place des activités de services relevant précédemment des compétences ou des prérogatives des agents de l'État (cela a été le cas pour le centre de prestation de services de Faranfasi-So au Mali).

Des politiques de développement favorables

La condition suivante est de prendre en compte les innovations dans les politiques de développement. Les participants, tout au long de l'atelier, ont insisté sur l'importance des mesures de politique agricole capables de freiner ou d'encourager la création, le développement, la diffusion et la pérennité des innovations. Plusieurs exemples ont illustré l'intérêt d'éléments de politique favorables : des mesures adaptées pour favoriser la production locale de riz (mesures qui peuvent être tarifaires, de promotion, etc.) ou la production locale de matériel agricole, des subventions publiques lorsqu'il s'agit d'innovations correspondant à des services publics, comme c'est le cas du Conseil agricole. Il peut également s'agir d'adapter les textes législatifs ou réglementaires pouvant favoriser certaines innovations (voir l'encadré page 20 sur l'AOPP).

Inscriptions aux groupes de travail à la foire de Ségou.

Plus de concertation

La troisième condition évoquée, la mise en place de mécanismes de concertation et de cadres d'échanges afin de soutenir les innovations, découle logiquement des deux premières. C'est une demande forte des organisations paysannes, plus d'échanges, plus de concertations entre les différents acteurs pour diminuer les obstacles, les initiatives qui freinent les innovations et créer des conditions favorables.

Et des possibilités de financement

La dernière condition évoquée pour assurer la pérennité des innovations est leur financement par des mécanismes durables, différents en fonction des activités, de leur rentabilité, de leur utilité et de la nature du service. Les participants ont insisté sur les aspects suivants :

➜ Tout à fait normalement, l'autofinancement doit être recherché notamment pour les activités de services directement liées à l'amélioration des productions (approvisionnement en intrants, commercialisation, etc.)

➜ Le crédit doit devenir un mécanisme de financement plus utilisé. Pour l'ensemble des innovations présentées, le recours au crédit est assez rare (l'AOPP pour le financement de la production de semences, les achats d'intrants dans l'expérience de Mooriben)[1].

➜ Parmi les innovations présentées, certaines prennent en compte des activités qui relèvent (normalement) du service public (formation, conseil agricole, recherche). Il ne doit pas être exclu que ces activités puissent être financées par des subventions publiques.

Les innovations doivent pouvoir s'adapter à des changements intervenant dans le milieu. Elles doivent apporter un service approprié qui réponde à un besoin et qui tienne compte de la vision des paysans et des initiatives à la base. Elles doivent être viables au niveau social (ne pas provoquer de perturbations mettant en danger la cohésion de la communauté), environnemental (ne pas dégrader irréversiblement le milieu naturel) et économique (sur le long terme).

Il faut, bien entendu, que les OP fonctionnent (gouvernance, gestion et circulation de l'information), qu'elles puissent se renforcer au niveau humain (formation, recrutement du personnel nécessaire) et au niveau financier (récupération de plus-values, fiscalité). Il faut qu'elles puissent passer des alliances avec différents partenaires, mais également qu'il existe des solidarités entre des OP riches et pauvres. ■

Les difficultés rencontrées pour la production de semences certifiées par les paysans

En 1997, l'AOPP organise des rencontres pour réfléchir sur les problèmes qui se posent à la production de céréales et notamment la baisse des rendements. Il en ressort cinq axes de travail à explorer dont l'utilisation de semences certifiées. L'AOPP choisit des responsables paysans pour poursuivre la réflexion et traduire ces orientations en actions concrètes, c'est la naissance de la commission Céréales. À partir de 1998, la commission Céréales commence par mettre en place des essais comparatifs entre semences traditionnelles et certifiées pour convaincre les responsables des exploitations agricoles de l'intérêt de l'innovation. Rapidement, la demande augmente, mais l'offre du service semencier de l'État ne peut suivre. Faute d'alternative, en 2002, la commission Céréales propose que l'AOPP prenne en charge la production de semences certifiées en utilisant des paysans semenciers.

Une des principales difficultés provient du coût des services de l'État. La formation des paysans semenciers relève toujours du service semencier national. La certification des parcelles de multiplication peut nécessiter deux passages de deux agents de la réglementation et du contrôle qui se trouvent au niveau de la région ou de la capitale. Il faut mobiliser un véhicule, du carburant, et les per diem de ces agents sont élevés.

L'AOPP souhaite que les services de l'État ne soient pas un frein au développement de cette innovation et trouvent des solutions pour diminuer les coûts de production, notamment en confiant les tâches de contrôle à des agents de proximité et la formation des paysans aux techniciens de l'AOPP.

[1] Il faut tout de même remarquer que les institutions de crédits, notamment les organisations associatives, ont été oubliées pour ces échanges sur les innovations paysannes.

Quelle place pour la recherche ? Et quelle place ont les paysans dans la recherche d'innovations ?

***« La recherche et les chercheurs doivent changer d'attitude en reconnaissant le savoir paysan, leurs pratiques d'expérimentation et s'engager avec eux dans une recherche conjointe.* » Voici la seule phrase du document des conclusions de la Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou qui mentionne la recherche.**

Il n'est pas dans notre intention de critiquer les conclusions de l'atelier, mais cette phrase laisserait penser que rien n'a changé, que la recherche demeure « descendante », coupée des paysans, et qu'elle continue de diffuser des innovations mises au point en milieu contrôlé, grâce à des services de vulgarisation servant d'interface avec les paysans. Pourtant, sur l'ensemble des communications présentées, quatre concernent des innovations impliquant des paysans ou des organisations paysannes en lien avec la recherche.

L'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (Adrao) lance le processus « apprentissage participatif et recherche-action »

Le processus de transfert des technologies couramment utilisé – la vulgarisation – peut donner des résultats satisfaisants dans des milieux homogènes mais tel n'est souvent pas le cas, comme par exemple dans les bas-fonds qui présentent une très grande diversité de caractéristiques (sols, dynamique de l'eau) et un fonctionnement complexe.

Aussi, l'Adrao a-t-elle expérimenté un processus d'apprentissage dans les bas-fonds en Côte-d'Ivoire, processus qui repose sur une amélioration des capacités des paysans à observer, à analyser, à échanger leurs connaissances et des expériences pratiques pour prendre les décisions appropriées, pour agir et s'organiser pour agir. Concrètement, paysans et chercheurs échangent : les chercheurs apportent des connaissances sur des principes de fonctionnement agroécologique des bas-fonds, des différentes plantes, des effets de certaines technologies, etc. ; et les paysans participent aux choix des expérimentations, des options techniques, à l'évaluation des implications financières et des risques. Cette démarche a lieu avec des paysans constituant un groupe appelé centre rural de connaissance. Ces paysans font connaître les résultats et les outils dans leur entourage, en échangeant de paysan à paysan. L'Adrao a commencé la diffusion de ce processus d'apprentissage associant savoir paysan et apport de connaissances extérieures dans six autres pays de la sous-région.

Au Niger, découverte de l'intérêt de la participation des paysans

De 1992 à 2002, le Fonds international pour le développement agricole (Fida) a financé un projet de développement rural dans l'arrondissement d'Aguié, au Sud Niger. Projet classique avec une approche descendante, l'évaluation intermédiaire insiste sur l'absence de responsabilisation des populations et la faiblesse des résultats. Parallèlement, à partir de 1998, à la suite d'un séminaire (ce qui prouve que des séminaires peuvent avoir des résultats positifs) recommandant une démarche impliquant les paysans dans les actions de recherche-développement et la construction de partenariat entre la recherche-développement et ceux-ci, le Fida lance un programme intitulé Valorisation des initiatives paysannes dans trois villages. Ce programme repose sur un partenariat entre paysans, chercheurs et développeurs. Dans chaque village, des comités puis des commissions de suivi-évaluation, réfléchis et choisis par les habitants, sont mis en place. Progressivement ces comités diagnostiquent les contraintes, planifient, expérimentent et évaluent les activités. Régénération du couvert végétal, amélioration des techniques d'utilisation de la matière organique, la participation des paysans augmente, les résultats suivent.

La réorganisation de la commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso, au Mali, pour réellement orienter et gérer une partie significative de la recherche agronomique

Au Mali, comme dans d'autres pays, ont été mises en place des commissions d'utilisateurs de la recherche pour améliorer la liaison entre la recherche et les paysans : remontée des contraintes et des demandes, participation aux définitions des programmes et évaluations des résultats. Les représentants des paysans à ces commissions étaient initialement issus des OP de base (regroupant entre 20 et 50 exploitations familiales), ce qui a limité la portée de leur contribution tant au niveau de la remontée des contraintes qu'au niveau de la diffusion des résultats. Le financement des structures de recherche venait directement des institutions publiques ou privées. La commission n'avait aucun rôle dans l'attribution des financements et elle dépendait même de la recherche pour son fonctionnement.

Malgré la création de ces commissions au niveau régional en 1997, il a été constaté que la définition des thèmes de recherche ne prenait que très peu en compte les contraintes et les demandes qui en étaient issues.

I.R.

Stand Cafon.

➤ À partir de 2002, une nouvelle démarche (initiée par le projet Jèkagnini, Inter-Coopération, Coopération suisse) a été proposée pour appuyer la Commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso et permettre aux organisations paysannes de la région d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique. Cette démarche se caractérise par :

– une construction de la commission plus représentative des intérêts paysans et composée de représentants des organisations paysannes faîtières régionales pour permettre un large suivi et une diffusion horizontale à grande échelle des résultats ;
– un financement de la recherche qui transite cette fois par la commission.

Les organisations paysannes deviennent commanditaires de la recherche, les institutions de recherche, prestataires de services. Tout un processus de remontée des contraintes et des demandes, d'analyse, de sélection et de formulation des thèmes de recherche a été mis en place. Il débouche sur une contractualisation des programmes entre les institutions de recherche sélectionnées et la commission, mais également avec les OP ayant formulé la demande et les OP de base directement impliquées pour les essais.

En Côte-d'Ivoire, la création du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca)

La création de ce fonds est issue de plusieurs constats : une distribution inégale des ressources (manque de programmes et de ressources pour les cultures vivrières mais également pour le café et le cacao malgré leur poids dans l'économie), l'absence de financement durable du Conseil agricole, l'insuffisance des services rendus par la recherche et le Conseil agricole, l'existence de conflits dus aux prélèvements sur certaines filières sans services en retour, la nécessité de créer un cadre pour la mise en œuvre coordonnée des programmes.
Aussi ce fonds est-il prévu pour financer les programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles. Il repose sur plusieurs principes :

– la volonté que les producteurs ne soient plus les bénéficiaires du système de conseil et de recherche mais les partenaires et les commanditaires avec la possibilité de financer les services dont ils ont besoin ;
– un cofinancement, notamment par prélèvement sur les filières, qui doit permettre « un juste retour » (financement des services pour les filières qui subissent les prélèvements) et « une solidarité », pour financer la recherche et le conseil des filières qui ne peuvent pas encore dégager des ressources ;
– une cogestion par l'État et les professionnels (producteurs et agro-industrie) ;
– un système de contractualisation et de rémunération des prestations de services qui seront fournies par des structures soumises à compétition et à l'évaluation des résultats ;
– un appui aux organisations professionnelles agricoles pour renforcer leurs capacités.

Des innovations qui vont dans le bon sens

Il est évident que ces différentes innovations vont dans le bon sens pour une recherche plus efficace et réellement au service des paysans, même si l'on doit constater que ces principes ne sont pas franchement nouveaux. Cela confirme que toute innovation demande du temps pour se mettre en place. Plusieurs points se dégagent de ces innovations :

– la nécessité et la volonté de reconnaître le rôle des paysans dans les processus de recherche, leur savoir, leur capacité d'expérimentation, d'évaluation et de choix ;
– le rôle des organisations paysannes dans l'expression des demandes, le choix de priorités et l'allocation des ressources : il est important de faire la différence entre des paysans, représentants individuels, et des OP (cas de la CRU de Sikasso). Des organisations à différents niveaux ont plus de capacités à structurer les demandes et les priorités, à diffuser l'information et à s'engager dans l'action.
– faire participer les paysans et les organisations paysannes est indispensable mais encore faut-il que celles-ci puissent trouver les moyens de jouer valablement leur rôle. Dans le cas des comités de suivi-évaluation d'Aguié, le projet n'a rien prévu pour le fonctionnement de ces commissions. Au cours des débats, les participants ont relevé ce point et estimé que des relations de partenariat « d'égal à égal » demandent une certaine autonomie financière. Les nouveaux mécanismes de financement de la CRU de Sikasso le prévoient ainsi que le Firca en Côte-d'Ivoire.

Pour finir, il faut quand même faire remarquer que les présentations par les acteurs concernés ont souvent une tendance à bien « présenter les choses ». Dans la réalité, les choses ne sont pas toujours aussi lissées… Le texte du Firca précise que les producteurs sont partenaires et commanditaires. Il semble que ces deux notions sont importantes et qu'il ne faudrait pas que s'instaure une relation inverse de domination des OP sur la recherche, celle-ci ayant aussi besoin de marge de liberté. ■

Des modalités innovantes pour la fourniture de services aux membres des organisations paysannes

Un grand nombre d'organisations paysannes (OP) a pour objectif la mise en place de différents services pour répondre aux besoins de leurs membres, notamment l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits agricoles et des conseils techniques ou de gestion.

Les présentations des actions d'OP visant une plus grande professionnalisation dans la fourniture de services à leurs membres ont été nombreuses. La place disponible dans ce numéro permet de faire un résumé de seulement trois de ces expériences. C'est dommage car les textes présentés sont particulièrement riches sur les démarches suivies par les OP. Les lecteurs les plus favorisés pourront prendre connaissance de l'ensemble des documents sur le site de l'Inter-réseaux.

Les trois innovations retenues sont « l'appui en conseils de gestion et juridique des centres de prestations de services Faranfasi-So au Mali », « la commercialisation du riz organisée par la coopérative agricole de Mogtédo au Burkina » et « les boutiques d'intrants mises en place par la Fédération Mooriben au Niger ».

Pourquoi ces choix ?

➔ Les centres de prestations de services Faranfasi-So fournissent des services d'appui et de conseil en gestion, la gestion restant souvent le point faible des OP et pourtant crucial pour leur développement et leur pérennité. Associations créées et administrées par les OP membres, ces centres sont des réponses particulièrement importantes aux problèmes auxquels sont confrontés nombre d'OP.

➔ La Coopérative agricole de Mogtédo a «réinventé» le concept de coopérative. La coopérative n'oblige plus ses membres à lui céder leur production, pour la commercialiser ensuite dans des conditions souvent peu claires et sources de désillusion et de frustration. La coopérative développe des stratégies pour mieux valoriser la production de ses membres ➤

Conseil de gestion à destination des OP : les centres de prestations de services de Faranfasi-So au Mali

Au cours de l'atelier, il semble que l'expérience des Centres de prestations de services (CPS) n'ait pas beaucoup retenue l'attention. En terme de services aux OP c'est pourtant une véritable innovation. Faranfasi-So signifie « la maison qui éclaire ». Les centres fournissent des conseils de gestion et également des conseils juridiques aux OP de la zone rizicole de l'Office du Niger au centre du Mali. Lors de la mise en place des CPS, les OP avaient besoin d'être éclairées. La plupart des OP était dans des situations financières inquiétantes, les dettes à la BNDA se montaient à environ 2 milliards de FCFA, les OP étaient victimes d'escroqueries lors de la commercialisation, la mauvaise gestion à l'intérieur des OP aggravait cette situation.

Les CPS ont été créés, d'une part, pour répondre aux difficultés grandissantes que rencontraient les OP de la zone rizicole de l'Office du Niger (endettement, mauvaise gestion, commercialisation) et, d'autre part, pour préparer la prise d'autonomie par rapport à l'Office du Niger et le retrait des services publics. Les CPS fournissent aux OP adhérentes des appuis dans le domaine de la comptabilité/gestion, dans le domaine juridique et pour d'autres services en fonction des besoins et des demandes. Ils ont des statuts d'association, ont été créés par des OP volontaires et sont dirigés par des conseils d'administration constitués par des représentants des OP adhérentes, élus en assemblée générale. Le premier CPS a vu le jour à Niono en 1997. Fin 2002, plus de 130 OP adhéraient à 5 centres.

Les services d'appui sont apportés par des conseillers qui ne sont pas des salariés des centres mais regroupés dans une structure associative spécifique appelée Delta Conseils et en contrat avec les centres pour fournir les services dont les OP adhérentes ont besoin.

Depuis leur création, les centres sont intervenus pour clarifier les situations d'endettement des OP, appuyer la négociation de plans de rééchelonnement des dettes, former les responsables des OP pour la tenue des outils comptables et de gestion, pour la gestion des activités de battage (qui constituent la principale source de revenu des OP) et pour la mise en place d'actions de commercialisation (ce qui reste difficile). Ces différents appuis ont permis d'obtenir une plus grande transparence dans la gestion des activités des OP et une amélioration du fonctionnement général. Il reste à renforcer l'autonomie des CPS en diversifiant les services rentables utiles à leurs adhérents.

Une organisation locale de la commercialisation du riz : la Coopérative agricole et maraîchère de Mogtédo au Burkina

La Coopérative agricole de Mogtédo a déjà une longue histoire. Elle a été créée en 1968 par les services de l'État pour gérer un périmètre aménagé en aval d'un barrage. D'abord dirigé par les représentants de l'administration (le préfet fût même le président du comité de gestion), les coopérateurs mettront vingt ans pour progressivement prendre en main la direction de leur organisation. Elle regroupe aujourd'hui 378 coopérateurs qui cultivent 110 ha avec deux saisons de culture du riz.

La première fonction de la coopérative est de permettre aux membres d'accéder à une parcelle irriguée. D'autres services sont fournis, comme des prestations de labour et l'approvisionnement en intrants au moyen d'un crédit négocié avec la Banque populaire. À la suite de déceptions répétées dans les options de commercialisation du paddy (avec l'Union nationale des coopératives, sur les marchés des grandes villes, avec la société d'État), la coopérative a choisi de développer sa propre stratégie de commercialisation sur les options suivantes :

– travailler prioritairement pour le marché local avec la création d'un point de vente unique en accord avec les autorités administratives ;

– créer une plus-value au niveau local en mettant sur le marché uniquement du riz blanc, ce qui impose une collaboration avec les femmes pour les opérations de transformation (décorticage et étuvage) ;

– mettre en place une politique de fixation du prix d'achat du paddy au producteur en fonction du marché national et après négociation avec les femmes transformatrices ;

– réaliser une commercialisation « transparente » pour tous.

La coopérative ne commercialise pas la production des membres mais organise la commercialisation. Elle fixe le prix de vente après négociation. Elle a mis en place une commission de contrôle chargée du respect des règles et du suivi des prix. Elle a instauré un contrôle des mesures lors des pesées qui sont réalisées par des coopérateurs spécialement désignés, dont les prestations sont payées directement par les vendeurs. Chaque producteur reste responsable de la commercialisation de sa récolte, peut choisir le moment de la vente, est payé directement mais profite des avantages de cette organisation collective.

Cette transparence des actions de la coopérative est complétée par la tenue régulière des instances de décision et de gestion et par la réalisation régulière d'un audit externe de gestion des comptes.

Après plusieurs années de fonctionnement, les résultats paraissent significatifs avec en premier lieu une meilleure valorisation de la production (prix obtenus et respect de mesures).

La transformation et la commercialisation locale du riz ont permis de dégager des plus-values importantes dans le département : une quarantaine de femmes sont associées et ont pu réaliser des investissements (achat de charrettes), le nombre de décortiqueuses est passé d'une à sept unités travaillant toute l'année.

Pour les responsables de la coopérative, leur innovation repose sur la stratégie d'utiliser la production de riz comme moteur du développement local et dans une limitation des fonctions de la coopérative. Un responsable explique : « *nous avons mis en avant le profit des coopérateurs par rapport à la coopérative, ce qui a permis leur mobilisation et leur adhésion forte au processus de réorganisation de la commercialisation.* »

I.R.

Jean Coulibaly, président AOPP.

➤ et créer une dynamique de développement local à partir d'une transformation et d'une commercialisation sur place.

➔ La mise en place de boutiques d'intrants n'est pas une nouveauté en soit. Mais en développant un véritable réseaux de ces boutiques, la Fédération Mooriben cherche à répondre aux besoins de paysans dont les ressources sont peut-être encore plus faibles que dans les autres pays de la zone sahélienne. Un suivi de certaines boutiques a montré que 86% des clients achetaient moins de 5 kg d'engrais en moyenne. Les boutiques d'intrants fournissent également des conseils techniques et des informations pour une meilleure valorisation des intrants.

Quels sont les points saillants de ces initiatives ?

➔ Elles ont été construites et réfléchies au cours d'une véritable démarche incluant des phases de sensibilisation, d'explication, d'information, de réflexion, de définition des objectifs et des modalités d'organisation. Elles débouchent sur une réelle mobilisation et adhésion des membres.

➜ Elles tiennent compte des enseignements et des échecs du passé et présentent des modalités véritablement innovantes :

– Faranfasi-So organise ses services d'appui/conseil en contractualisant avec des conseillers professionnels, sans se transformer pour autant en service administratif qui gère du personnel ;

– la coopérative de Mogtédo n'a pas répété le modèle classique où une coopérative commercialise la production de ses membres, mais s'est orientée vers la création d'un environnement favorable et la définition de règles de mise en marché pour une meilleure valorisation de la production ;

– les boutiques d'intrants ont pour rôle d'approvisionner les paysans en intrants, de fournir des conseils à l'utilisation, mais ne font pas de crédit.

➜ Toutes ces initiatives sont accompagnées de mesures pour arriver à une gestion rigoureuse et transparente qui est présentée comme fondamentale dans leur réussite : il est mis en avant systématiquement le respect des règles statutaires ; la coopérative de Mogtédo fait réaliser régulièrement un audit externe de ses comptes ; la fédération Mooriben, en parallèle à un programme de renforcement des capacités de gestion et de contrôle des membres des organisations, s'efforce d'assurer un suivi et un contrôle de la gestion des boutiques.

➜ Les organisations responsables de ces initiatives essayent de mettre en place des services plus adaptés au contexte et à la situation des membres : les interventions des conseillers de gestion sont définies contractuellement avec chaque organisation membre ; la coopérative de Mogtédo organise des formations pour améliorer les procédés d'étuvage des femmes transformatrices et augmenter la qualité du riz et donc sa valorisation ; les boutiques d'intrants fournissent des conseils pour utiliser les intrants et diffuser les résultats de la recherche. Comme l'ont dit les participants au cours de la synthèse, c'est surtout la démarche qui compte pour les innovations concernant les OP. Le choix des innovations en terme de services apportés par des OP a été particulièrement judicieux pour présenter des démarches réussies. ■

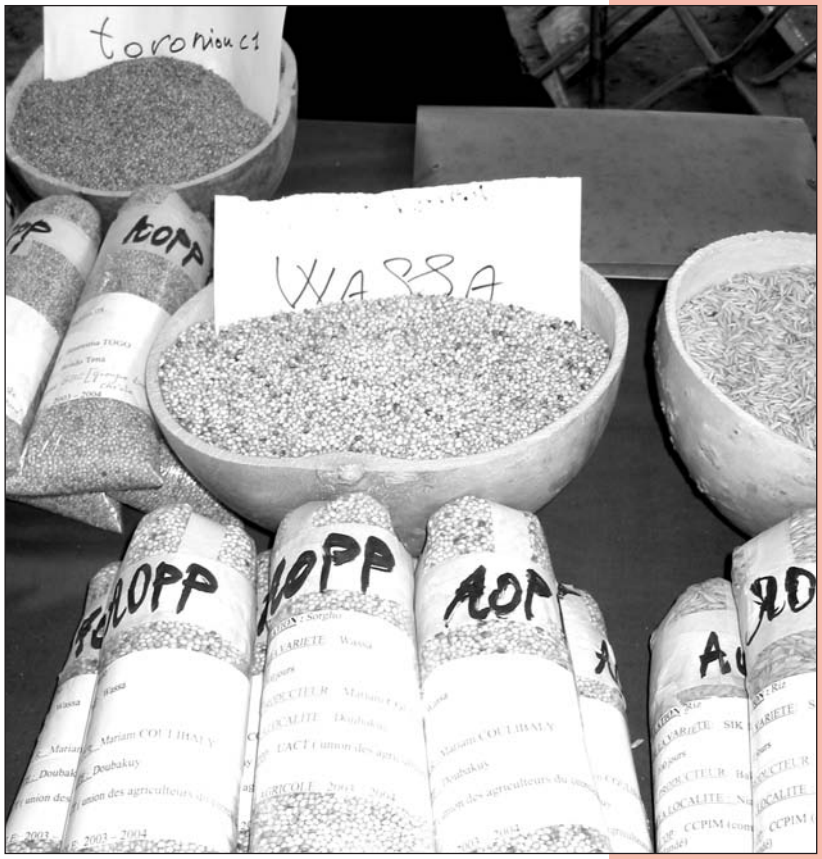

I.R.

Sachets de sorgho.

Le réseau de boutiques d'intrants de la fédération Mooriben au Niger

La fédération Mooriben compte 15 unions et 385 groupements paysans et 21 000 membres, dont la moitié de femmes. À la suite du désengagement de l'État de l'approvisionnement des intrants agricoles, le secteur privé a développé des initiatives pour fournir des intrants mais à des prix élevés, de qualité douteuse, avec des ruptures de stock fréquentes et essentiellement dans les centres urbains. À partir de 1996, les premiers groupements s'organisent pour collecter des fonds et envoyer des délégués à Niamey pour la recherche d'engrais. En 1999, 4 groupements construisent un magasin d'approvisionnement. En 2000, avec l'intervention du projet intrants de la FAO, ces magasins deviennent des boutiques d'intrants. Les boutiques d'intrants regroupent les commandes prévisibles d'intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires, produits vétérinaires), assurent la vente en gros ou au détail, mais toujours au comptant, des intrants et la location de petits outillages et matériels agricoles. Les boutiques apportent également des conseils agricoles (gratuits aux membres, payants aux autres) sur l'utilisation des intrants, des actions de formation et la diffusion des résultats des démonstrations agricoles disponibles.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 17 boutiques d'intrants. Les approvisionnements sont organisés par la fédération deux fois par an. Un atelier regroupe le premier jour les comités de gestion des banques d'intrants et les responsables des unions afin de faire le point sur les besoins et les ressources disponibles. Le deuxième jour, les fournisseurs (sociétés internationales, centrale d'approvisionnement du ministère, commerçants) y sont conviés afin d'échanger sur la disponibilité des intrants et les propositions de prix. Avant la rencontre, Mooriben et le projet intrants consultent les prix des intrants sur internet. Une fois le choix d'un fournisseur fait, un contrôle de qualité des intrants (essentiellement des engrais) est réalisé par la recherche.

Les boutiques d'intrants ont déjà permis de mettre des intrants à disposition des producteurs et des conseils pour une meilleure valorisation. Des liens s'établissent avec les caisses d'épargne et de crédit locales qui commencent à financer les achats d'intrants. La boutique d'intrants permet un apprentissage et une amélioration du fonctionnement des organisations paysannes.

Des paysans innovateurs sur les pratiques culturales : la pratique du zaï au Burkina

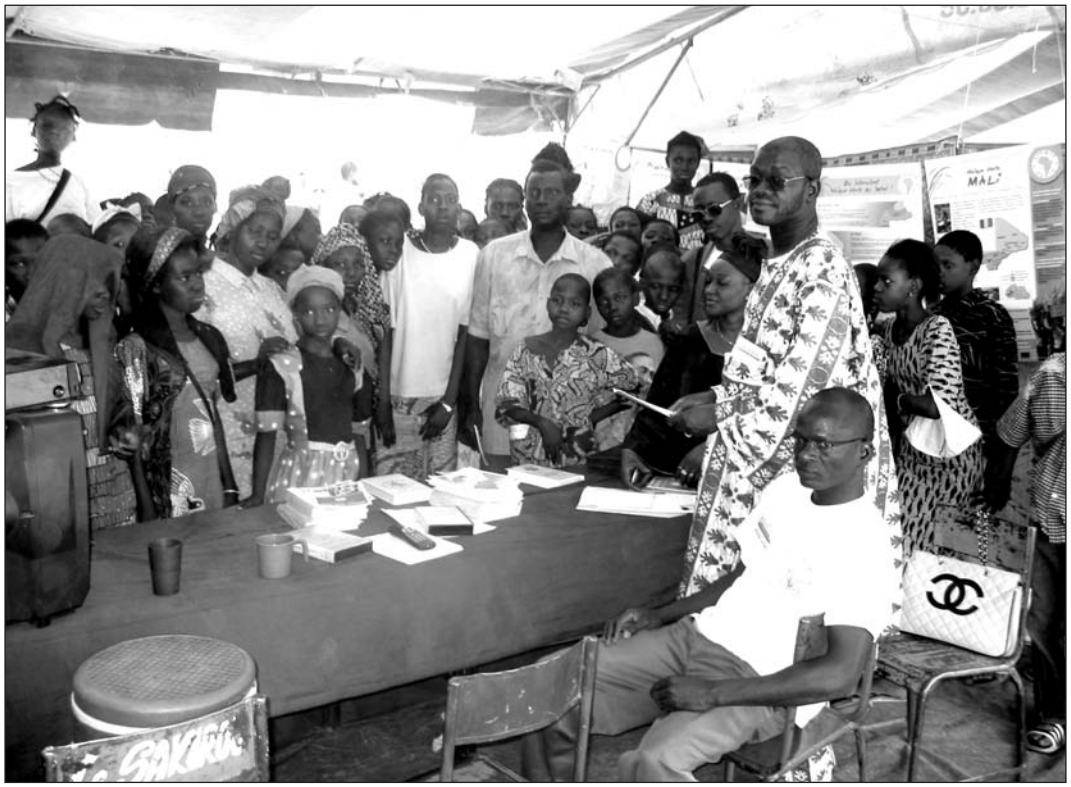

I.R.

Visite scolaire de la foire.

Lors de la rencontre de Ségou, les innovations ont pour la plupart porté sur les fonctions des organisations paysannes. Cependant, quelques-unes concernant les pratiques culturales ont également été présentées, comme la fabrication de compost à base de jacinthe d'eau par les maraîchers du Niger, des innovations pour améliorer la fertilité des sols de paysans du Cameroun et l'amélioration de la fertilité des sols via la pratique du « zaï », innovation qui fait l'objet de cette présentation.

Au nord du Burkina, dans la région du Yantenga, la baisse de pluviométrie enregistrée ces deux dernières décennies et une forte pression démographique ont favorisé une dégradation progressive de l'environnement et une régression des rendements agricoles.

Des paysans ont cherché des solutions pour augmenter la capacité productive de leurs sols en améliorant le zaï, une technique traditionnelle de préparation du sol qui consiste à faire des trous avec un petit aménagement pour récupérer un peu d'eau de ruissellement, puis d'y semer les graines de mil ou de sorgho afin de rendre moins sensibles les semis en cas de pluviométrie irrégulière.

La naissance de l'innovation

Dans les années 1980, plusieurs paysans de la région de Ouahigouya et de Gourcy se sont intéressés à l'amélioration de cette technique. M. Ousséni Zoromé explique qu'il a connu trois années successives sans avoir de récolte. Les cultures céréalières n'arrivaient pas à maturité à cause de la faible pluviométrie et de la mauvaise qualité des sols. Il s'est rappelé les explications que donnaient ses parents pour justifier la technique du zaï : « anticiper ». Cela consistait pour eux à préparer très tôt les terrains, bien avant les pluies ; ils creusaient juste de petits trous ; le vent y apportait des débris organiques ; les termites venaient se nourrir et creusaient des

galeries qui permettaient une plus grande infiltration de l'eau ; ils y semaient ensuite sans fumure parce que la terre était encore riche. M. Zoromé a réfléchi comment améliorer cette technique.

Le développement de l'innovation

Les paysans ont commencé à apporter des innovations avec, en premier lieu, l'apport de matière organique (compost ou fumier) dans le trou avant plantation, le choix de variétés adaptées, l'association avec des graines d'arbres, le traitement des semences… Des expérimentations nouvelles vinrent compléter la technique, notamment le semis en seconde année sans apport de matière organique, pour montrer que la matière organique bien dosée en première année peut avoir des effets deux années de suite, l'apport complémentaire d'engrais… Les paysans innovateurs ont également tenu compte des échecs enregistrés par d'autres paysans en recherchant les causes et en apportant des solutions (taille des trous, dosage de la matière organique...)

La diffusion de l'innovation

Un certain nombre de paysans ont effectué des expérimentations sur le zaï pour améliorer leur production et la fertilité de leurs sols. Certains ont pris l'initiative de promouvoir et de diffuser cette technique et ses améliorations, selon différents modes.

➔ Le développement d'« écoles zaï »

Ainsi, à partir de 1992, Ousséni Zoromé entreprit, de sa propre initiative, de diffuser la technique du zaï dans son entourage. Il choisit un terrain très dégradé dans son village de Somyanga et le cultiva avec d'autres paysans afin qu'ils maîtrisent les différentes améliorations de la technique et jugent des résultats. Ils arrivèrent à obtenir sur cette terre pourtant si pauvre 400 kg de mil à l'hectare. À partir de là, M. Zoromé commença à organiser d'autres groupes qu'il appela « écoles Zaï », chaque groupe ayant pour mission de réhabiliter une parcelle de terre dégradée. Aujourd'hui, les écoles zaï sont plusieurs dizaines et regroupent plusieurs milliers de participants. L'initiative a essaimé dans d'autres départements du Burkina et même hors des frontières du pays. Ces « écoles » constituent un cadre d'apprentissage et de transfert d'un savoir-faire paysan.

➔ « Le jour de marché », autre mode de diffusion

Dans le village de Gourga, à 4 km à l'ouest de Ouahigouya, Yacouba Sawadogo a initié une minifoire appelée « marché zaï » pour partager ses expériences. Aujourd'hui, cette manifestation reçoit des producteurs venus des quatre coins du pays. Y sont présentées des variétés et des outils adaptés au zaï, et des échanges sont organisés sur des thématiques et des innovations en matière de production agricole mais aussi sylvo-pastorale. Le « marché zaï » illustre une initiative réussie en matière de partage de savoir-faire et de diffusion de l'innovation en milieu paysan.

➔ Le système « enseignant-étudiant »

Dans le village de Gourcy, Ali Ouedraogo, un paysan innovateur très expérimenté, a beaucoup investi dans l'amélioration du zaï, combiné avec la production de compost, la plantation d'arbres et la protection d'arbres et d'arbustes. Il s'est également chargé d'assurer la formation de douze paysans dans cinq villages autour de Gourcy. II leur rend visite régulièrement pour leur montrer comment travailler, leur donner des conseils et échanger des idées avec eux. En contrepartie, les « étudiants » doivent former à leur tour d'autres paysans.

I.R.

Atelier de travail de la foire.

La pérennité de l'innovation

Les initiatives de diffusion du zaï ont entraîné la mise en place d'organisations spécifiques qui concourent à la diffusion des techniques : les écoles zaï sont regroupées dans l'Association zaï pour la conservation des eaux et des sols du Yantenga ; l'initiative de marché zaï a abouti à la création de l'Association des groupements zaï pour le développement du Sahel.

Des paysans ont toujours expérimenté de nouvelles techniques de leur propre gré et sans intervention extérieure, mais ces expérimentations ne deviennent des innovations que si elles sont diffusées auprès d'autres paysans. Dans le domaine de la vulgarisation, les paysans du Burkina ont également démontré leur capacité d'innovation.

Enfin, s'il est indéniable que le développement du zaï est avant tout une initiative paysanne, il faut signaler les apports positifs du projet de valorisation des savoir-faire des paysans innovateurs, projet mis en place avec le financement de la Coopération néerlandaise et sous la coordination de l'Inera (Institut de l'environnement et de recherches agricoles). En créant un cadre d'échanges entre les paysans innovateurs, ce projet a contribué à l'éclosion et au développement d'une partie de ces initiatives de développement des techniques zaï. ■

Conclusions et perspectives

La Foire-Atelier de Ségou a été l'occasion de braquer les projecteurs sur des innovations paysannes (et souvent de les faire découvrir) et sur le rôle des organisations paysannes dans le développement et la diffusion de celles-ci.

Une série de conclusions et de recommandations ont été conjointement exprimées sur la dynamique de l'innovation à travers ces différentes phases (naissance, développement, diffusion), avec pour chacune, l'identification des circonstances favorables à son déroulement optimal et des propositions faites aux différents acteurs impliqués pour la renforcer.

Bien sûr, tout le monde était satisfait : les participants, les organisateurs, les animateurs. Les participants ont véritablement découvert la plupart des innovations, les ont trouvé fort intéressantes, ont posé beaucoup de questions et ont jugé que les échanges sur ces thèmes sont trop rares.
Cependant, une fois l'enthousiasme de la rencontre passé, la Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou sera véritablement « valorisée » si elle provoque des changements, des initiatives, des améliorations.

Evidemment, de telles conséquences sont impossibles à prévoir. Mais, en revanche, il est prévisible que l'impact de cette foire dépendra des efforts des participants, et en particulier des OP, pour restituer à leurs membres les informations qu'ils ont reçues et organiser des réflexions sur les innovations qui y ont été présentées.

Des premières initiatives ont déjà été prises. Au Mali, l'AOPP a diffusé 500 exemplaires d'un numéro spécial du journal *Dibifara* en langue locale, consacré entièrement à la foire aux innovations. Au Burkina, les cassettes audiovisuelles présentant certaines innovations ont été distribuées à des OP et le réseau Récopa a déjà profité de séances de formation pour présenter ces cassettes aux éleveurs. Au Niger, l'association Mooriben a prévu de présenter une ou deux innovations à l'occasion d'une rencontre de délégués d'OP de l'ensemble du pays.
Les responsables de la Fiara (Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales), dont la prochaine édition doit se tenir à Dakar en 2005, ont déjà prévu d'inviter les trois organisations dont les innovations ont été sélectionnées par les participants, afin d'augmenter l'audience de ces initiatives. L'Inter-Réseaux a entamé une démarche de diffusion spécifique pour les organisations paysannes faîtières nationales de la sous-région.

Enfin, il serait souhaitable qu'une démarche de recherche-action soit mise en place pour poursuivre cette expérience en impliquant les organisations paysannes faîtières, les institutions de recherches nationales et sous-régionales, les services techniques nationaux en charge du développement rural, les programmes de développement et les bailleurs de fonds. L'objectif est de construire en partenariat des scénarios permettant d'organiser de façon pérenne le repérage, la valorisation et la diffusion d'innovations. La démarche commencerait par l'identification des processus existants pour s'appuyer sur eux, les renforcer et proposer des activités complémentaires (organisations et réseaux travaillant sur l'innovation, événements de type foire-atelier permettant de promouvoir l'innovation, diffusion des innovations sur les médias ruraux).

Pour finir, il n'a pas été possible de présenter le détail de toutes les innovations dans ce dossier, aussi, sur la « toile » un site spécial a été mis en place pour présenter l'ensemble des supports produits à l'occasion de la foire de Ségou (textes, vidéos et photos) mais également la liste des organisations qui ont participé à l'atelier et les coordonnées de celles qui disposent des supports audio-visuels. Les lecteurs de *Grain de Sel* pourront accéder à l'ensemble des documents, soit directement, soit en passant par des personnes disposant d'une connexion Internet, soit en contactant les OP de leur pays. Ils pourront donc s'informer plus en détail et aussi jouer un rôle important dans la diffusion de ces innovations. ■

Pour en savoir plus

En priorité : une compilation en ligne de l'ensemble des supports produits à l'occasion de la foire (textes, photos et vidéos) et de documents traitant de l'innovation paysanne est disponible : http://innovation-paysanne.info

Pour l'Initiative de Neuchâtel : note de cadrage conjointe sur la vulgarisation agricole :
www.neuchatelinitiative.net/images/cf_fr.pdf

L'Inter-Réseaux dans l'Initiative de Neuchâtel :
http://www.inter-reseaux.org/themes/vulgarisation/vulgarisation.htm

« Politiques agricoles » : la Fongs présente son avis sur les priorités économiques

Adhésion du Sénégal au G20[1] ? La Fédération des ONG sénégalaises (la Fongs) a eu à donner son avis sur cette éventualité, à la demande du ministère du Commerce. Quelques extraits de ses réflexions.

I.R.

Des femmes productrices de manioc vendant leur produit transformé au bord de la route.

La Fongs rappelle que l'État décide des politiques. Il est souverain et légitime, mais ses décisions doivent se nourrir des idées des différents acteurs et notamment des Organisations Paysannes.
En l'occurrence, si pour la Fongs, il est important que le Sénégal adhère au G20 pour des raisons de stratégie politique afin d'être représenté et de faire entendre sa voix, cependant, les positions à défendre doivent être différentes de celles du groupe des pays émergents, défenseurs du libre-échange et surtout de l'augmentation de leurs propres parts de marché.

Des constatations

Les **contraintes institutionnelles sont fortes** : les institutions internationales poussent à la dérégulation des marchés agricoles, et l'agriculture est dans le collimateur de l'Organisation mondiale de commerce, qui donne une priorité à la libéralisation du commerce.
Cependant, les **marchés internationaux des produits agricoles sont très imparfaits** : l'instabilité y est chronique, ils sont de plus en plus dominés par des oligopoles agroalimentaires, font l'objet de dumping, le prix dit « mondial » ne concerne qu'une part minime de la production (à l'exception de quelques produits tels le cacao et le café). Le risque y est élevé, d'autant plus que les rapports de force y sont défavorables pour les producteurs agricoles, et ils ne peuvent servir d'étalon pour mesurer les niveaux des prix adéquats.
Les tendances pour l'agriculture africaine se caractérisent par une **baisse continue des prix des produits d'exportation** et une **dépendance croissante en importation** de produits alimentaires mais aussi industriels issus de matières premières agricoles.

Que rechercher ?

La politique agricole doit favoriser l'exploitation agricole familiale. Le niveau des prix agricoles détermine le niveau de revenus des producteurs. C'est l'obtention de **prix rémunérateurs** dont dépend la possibilité et le rythme de développement des exploitations familiales, clés de la croissance des économies agricoles.

Quelle priorité soutenir au niveau du G20 ?

La priorité doit être donnée aux **marchés intérieurs**, pour une **maîtrise de l'offre** et des **prix stables**.
*« Les défenseurs du libre-échange se sont préparés depuis plus de cinquante ans. Grâce à des politiques et à des programmes adaptés, ils ont pu créer des conditions permettant la réussite des acteurs du secteur public, du secteur privé, des organisations socioprofessionnelles. Il est important et non-négociable de **bénéficier de la même chose**. »*
Fonder principalement la croissance et le développement de l'agriculture africaine sur les marchés externes n'offre aucune garantie de relever les défis de nourrir la population africaine, ni de lui donner les opportunités durables de générer des revenus décents.
Les exemples de gestion de l'offre ont montré leur efficacité sur la stabilisation des prix et leurs effets bénéfiques sur la sécurisation des revenus des exploitations familiales. Pour cela il est nécessaire de privilégier la consommation intérieure de ce que la région produit, de pouvoir doser la protection extérieure sous régionale et de libéraliser au niveau interne (suppression des entraves à la circulation, recherche des complémentarités).
Aussi, les Organisations Paysannes demandent que les négociateurs utilisent toutes les possibilités des accords signés. Les producteurs ne comprennent pas pourquoi le TEC[2] a été fixé au taux plancher et non au taux plafond qu'autorisait l'accord agricole de l'OMC : *« Cette situation, qui permet aux produits internationaux d'entrer dans nos pays avec des prix de dumping, doit être reconsidérée d'urgence. C'est là l'instrument fondamental de la maîtrise des prix intérieurs. »*
Un effort de gestion de l'offre ne constitue-t-il pas une réponse plus appropriée que l'élimination des soutiens à l'agriculture et sa soumission ultérieure à des marchés toujours aussi imparfaits ? ■

Éléments rassemblés par Patrick Delmas, *Inter-Réseaux*

[1] Créé en 1999 à l'initiative du G7 pour permettre d'intégrer les PED et les pays émergents dans les discussions sur l'évolution du système économique et financier international, le G20 comprend 19 pays dont les pays les plus industrialisés et des pays dits émergents. L'Afrique du Sud y est le seul pays africain membre.
[2] Tarif extérieur commun mis en place dans le cadre de l'Uemoa.

La dramatique évolution de l'agriculture paysanne en Amérique centrale

L'agriculture familiale de beaucoup de zones rurales d'Amérique centrale vit une situation alarmante. Plusieurs productions pratiquées par les petites et moyennes exploitations sont en crise ou très gravement menacées.

Prenons l'exemple du **café** : cette culture est vitale pour de nombreux agriculteurs familiaux d'Amérique centrale. Elle a connu une terrible chute des cours ces dernières années[1], ce qui induit une conduite extensive, voire un abandon de nombreuses plantations. Pour un pays comme le Costa Rica dont le café a constitué pendant deux siècles une activité essentielle, la valeur des exportations de « café oro » a été divisée par **2,5** de 1998 à 2002…

Alors que les plantations de café occupent encore 113 000 ha, la valeur des exportations de café oro est inférieure en 2002 à celle des exportations d'ananas, culture certes en extension, mais dont les surfaces n'occupent que 15 500 ha. Signalons qu'au Costa Rica, l'ananas est en majorité cultivé par de grandes exploitations (dont une bonne part de multinationales) alors que le café est principalement une production d'agriculteurs familiaux…

Et la situation est plus inquiétante encore pour les « grains de base » :

L'exemple du **maïs** est également très choquant : l'Amérique centrale est le berceau historique de cette culture, si chère aux Mayas. Pourtant, en 2002, **les superficies semées en maïs ne sont plus, au Costa Rica, que de 7 000 ha** (la moitié de celles de l'ananas !) et ce pays importe la très grande majorité du maïs qu'il consomme des États-Unis où, on le sait, cette céréale est produite par des agriculteurs très mécanisés et, surtout, très fortement subventionnés (avec des mécanismes particulièrement sophistiqués et en partie non-conformes aux règles de l'OMC pourtant définies par les USA et d'autres pays riches).

Au Costa Rica toujours, la situation de la culture du **haricot** devient presque aussi grave que celle du maïs. Le pays importe plus des deux tiers de sa consommation, et la superficie totale cultivée serait inférieure à 17 000 ha en 2003…

Le Costa Rica importe également des quantités impressionnantes de soja (ou tourteau de soja) pour approvisionner les « granjas » industrielles produisant les poulets, les œufs et les porcs (et la consommation de poulets industriels croît et atteint presque 20 kg/habitant/an alors que celle du haricot, aliment traditionnel, n'est plus que de 8 kg/habitant/an).

Une grande part des importations alimentaires provienne des États-Unis où, comme cela est mentionné plus haut, 10 produits agricoles sont très fortement subventionnés. Ces subventions américaines ont des effets jugés très positifs par de nombreuses agro-industries costaricaines et par les industriels produisant des volailles et des porcs (nourris avec du maïs et du soja génétiquement modifiés américains).

Au final pour le Costa Rica, en 2002, **la valeur des importations de « grains de base » (maïs, riz, blé et produits dérivés du blé et des haricots) est, si on inclut le soja, supérieure à celle des exportations de café…**

Le futur n'est pas rose pour la majorité des paysans d'Amérique centrale car **leurs gouvernements sont sur le point de signer avec les USA des traités de libre commerce** (TLC). **L'union douanière centro-américaine est pourtant inachevée**, en particulier pour les produits alimentaires, ceci permettant aux importateurs de concevoir de juteuses **« triangulations »** en important un produit dans un pays ayant une faible taxation pour l'introduire ensuite sans taxes dans un pays ayant une taxation aux frontières plus élevée vis-à-vis de pays non-membres de l'union douanière centro-américaine.
Lors de l'élaboration de ces traités de « libre commerce », les impacts négatifs des subventions des USA à 10 de leurs principales denrées agricoles ont peu été pris en compte. **Les intérêts des petits et moyens producteurs de denrées alimentaires de base et de leurs organisations paysannes ont ainsi été largement ignorés** par des responsables politiques influencés par les multinationales[2] du Nord et des secteurs de la société estimant pouvoir tirer avantage d'un accord de libre échange avec leur puissant voisin.

NB : L'exemple du Mexique aurait pourtant dû attirer l'attention car, à la suite de dix ans de « libre commerce » avec les USA, ce pays a pu certes créer environ 500 000 emplois dans le seul secteur industriel[3], mais **il aurait perdu 1,3 million d'emplois dans le secteur agricole**, principalement des petits paysans qui ont, en plus grand nombre que lors de la décennie précédant l'accord, choisi de migrer au Nord… Ajoutons que les emplois dans le secteur secondaire du Mexique sont fragiles car, comme l'Alena est un accord de libre commerce et non une union douanière prenant en compte des aspects sociaux, les importations chinoises envahissent les 3 pays membres et de nombreuses « maquiladoras » des zones franches du Mexique sont en train de fermer…

À partir de l'exemple costaricain, quelles perspectives dans ce contexte pour les organisations paysannes ?

Les principales organisations paysannes représentant les petits et moyens producteurs en Amérique centrale ont demandé, au nom de la souveraineté alimentaire, que soient exclus des accords de libre commerce signés entre leur pays et les USA les produits alimentaires de base (ou « sensibles ») en évoquant leurs impacts sociaux et leurs impacts sur la sécurité alimentaire. Elles n'ont pas été entendues, en particulier parce qu'elles n'ont pas pu (ou pas su…) créer des alliances avec les consommateurs et d'autres acteurs de la société civile…
Au sein des deux organisations nationales costaricaines ayant un passé revendicatif (Mesa national campesina et UPA), des dissensions et un certain découragement sont apparus. Certains membres souhaitent développer des activités économiques. D'autres souhaitent que leur OP soient plus revendicatives.
Quelques organisations paysannes se constituent pour développer des **cultures d'exportation** (ananas, plantes ornementales pour l'Europe, manioc et autres tubercules destinés aux marchés latinos des USA). Au niveau de ces petites structures, les risques économiques sont élevés. De plus, la perspective de mise aux normes (adoption de « bonnes pratiques ») pour pouvoir exporter apparaît aux yeux des petits agriculteurs comme un handicap supplémentaire.
D'autres OP persistent dans les **filières traditionnelles** du maïs ou du haricot en visant un créneau particulier (maïs doux en épis, haricot de qualité) mais ce n'est pas non plus facile.
Dans ce pays recevant chaque année 1 million de visiteurs (le quart de sa population), l'accueil de **touristes** dans leur habitation (ou un petit logement indépendant) apparaît être une possibilité de diversification des revenus pour quelques familles rurales mais il s'agit là d'une activité balbutiante dont on ne sait pas encore si elle prendra un essor réellement significatif.
Plusieurs coopératives sont devenues très fragiles car leurs membres sont découragés, ne versent pas de cotisations et pensent plutôt à la migration vers les USA (dans certains villages du sud du pays, un quart des familles paysannes ont un membre travaillant aux USA).
La situation du petit paysannat costaricain est cependant moins alarmante que celle de leurs voisins du nord de l'Amérique centrale. Ils bénéficient de services sociaux encore assez efficaces (éducation, santé) et des investissements réalisés par les gouvernements successifs (routes, électricité, téléphone, même dans les campagnes les plus reculées, subventions conséquentes pour l'habitat rural, etc.) De plus, le taux de chômage est faible dans leur pays et une partie des paysans peuvent trouver un emploi dans les secteurs secondaire ou tertiaire. Lorsqu'ils migrent vers les villes ou les USA, la majorité d'entre eux ont un minimum de bagage éducatif facilitant leur insertion[4].
La situation et les perspectives sont bien plus catastrophiques au Nicaragua ou au Honduras. Des centaines de milliers de ruraux nicaraguayens ont d'ailleurs migré ces dernières années au Costa Rica où ils occupent les emplois subalternes, en travaillant souvent en dehors des cadres légaux...

Au final, il faut dénoncer **ces accords de libre commerce qui sont catastrophiques pour les paysans et pour la souveraineté alimentaire de ces petits pays**. Les syndicats européens membres de la Confédération paysanne européenne (CPE) devraient consolider leurs liens avec les syndicats d'Amérique centrale membres de Via Campesina afin d'échanger sur les analyses et les actions à mener au niveau des responsables politiques et des autres acteurs de la société. ■

Valentin Beauval

[1] La surproduction chronique de café au niveau mondial est la conséquence de l'absence de coordination et de maîtrise au niveau des pays producteurs traditionnels et de l'arrivée en production des plantations vietnamiennes.
Le faible prix du café aux producteurs n'a pas été bénéfique pour les consommateurs des pays du Nord (avons-nous remarqué une baisse du prix du café chez nous ?) En revanche, les principaux actionnaires de Nestlé auraient eu, en 2002, un taux de rentabilité du capital investi de près de 20 %...

[2] Grâce à ces traités de libre commerce, les multinationales des bananes, des ananas et d'autres agro-industries peuvent acheter des terres dans les 4 pays et pratiquer des cultures d'exportation qui rentreront sans taxes aux USA. Leurs moyens financiers leurs permettent de respecter les normes imposées par le Nord (loi bio-terrorisme USA et normes Eurepgap pour les exportations vers l'UE). En caricaturant un peu, ne peut-on pas affirmer que les multinationales ont maintenant, avec les TLC, plus de facilité et de légalité dans leurs interventions que lors du siècle précédent où leurs agissements dans les « républiques bananières » étaient largement condamnés ?

[3] Source : *La Promesa y la realidad del TLCAN, lecciones de México para el hemisfero*, page 7. – John J. Audley *et al.*, 2003. – Carnegie endowment.

[4] Quelle déception cependant pour les membres des *asentamientos* paysans qui ont lutté des années 1960 aux années 1990 pour recevoir de la terre afin de vivre de l'agriculture ! Dans la seule région Huétar Norte (environ 7 500 km 2), plus de 4 300 familles sont dans ce cas et ont reçu environ 50 000 ha de terre grâce à l'appui du gouvernement (IDA et MAG). Dans certains *asentamientos*, plus de la moitié des attributaires ont quitté la terre... Dans d'autres, en revanche, les attributaires se sont organisés, ont diversifié leurs activités et croient toujours en leur devenir.

L'évaluation de l'appui aux organisations paysannes

Voici l'une des fiches techniques produites à la suite de l'étude du groupe de travail sur l'évaluation des processus d'accompagnement des OP mené au sein de l'Inter-Réseaux.

L'objet à évaluer

Introduction

La spécificité des organisations paysannes (OP) qui ne peuvent être assimilées à des « projets » nous conduit à distinguer plusieurs types d'objet à évaluer. On peut d'abord différencier l'évaluation de l'OP et l'évaluation de l'appui. Cette distinction semble nécessaire pour isoler l'impact de l'organisme d'appui, et éviter que l'appui s'approprie le travail effectué par les OP. Pour l'OP comme pour l'appui, on peut distinguer les missions et les fonctions. Concernant le programme, la distinction se fait entre le processus ou la démarche ; les actions menées et l'impact du programme d'appui.

Comprendre

● Que faut-il entendre par « objet » ?

L'objet, c'est ce sur quoi porte l'évaluation. Il y a deux objets potentiels d'évaluation : les acteurs et les actions. Parmi les acteurs, on compte les OP, les organismes d'appui (OA), les groupes cibles, etc. Par action, on entend le programme d'appui. Il importe donc de faire la distinction entre l'évaluation de l'appui et l'évaluation de l'OP. Que ce soit pour le programme comme pour l'OP, les différentes missions et fonctions à évaluer sont à préciser. D'autre part, on peut aussi distinguer l'évaluation institutionnelle (la démarche), l'évaluation opérationnelle (les actions) et l'évaluation de l'impact.

● Distinguer l'évaluation de l'appui et l'évaluation de l'OP

Cette distinction s'impose, car on ne doit pas assimiler l'apport de l'OP à l'apport du programme d'appui. En effet, il n'est pas question d'évaluer une fonction dans une OP, mais plutôt l'appui aux fonctions de l'OP. Il s'agit donc de distinguer l'évaluation des actions menées par les OP préalablement au programme d'appui, et celles du programme d'appui proprement dit. Cette clarification permet d'éviter un amalgame en affectant à un appui extérieur des acquis qui lui sont antérieurs et qui relèvent uniquement de l'action des OP. Ainsi, on peut isoler l'impact de l'organisme d'appui, et éviter que l'appui s'approprie le travail effectué par les OP, surtout lorsque les actions sont jugées positives.

● Peut-on évaluer l'appui sans évaluer l'OP ?

L'évaluation d'un programme d'appui aux OP semble difficile à faire sans passer au préalable par une évaluation des actions de l'OP, ce qui peut revenir à faire l'évaluation de cette OP. Cependant, cette évaluation de la situation d'une OP devrait être préalable à toute action d'appui pour pouvoir servir de référence par la suite lors du déroulement du programme.

Éclairages

Préciser ce que l'on évalue dans l'appui

● Distinguer la démarche, les actions et l'impact

On peut distinguer trois types d'objet, même s'ils peuvent se combiner dans une évaluation :

➔ « Le processus », ou « démarche », c'est la façon dont le programme a été mené depuis sa définition, sa conception, sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation ;

➔ « les actions du programme », c'est la production du programme en termes de « produits » (services rendus, formations assurées, etc.) indépendamment de l'impact de ces actions sur l'efficacité et l'efficience de l'OP ;

➔ « l'impact du programme d'appui », c'est l'évaluation de la façon dont l'OP assure ses

missions institutionnelles et ses fonctions opérationnelles. C'est le différentiel de l'OP « avant » et « après » l'intervention de l'appui.

● Distinguer les objectifs institutionnels et les objectifs opérationnels

Il s'agit de mettre en évidence :

➔ l'institutionnel (le mode de fonctionnement) ;

➔ l'opérationnel (ce que produit l'organisation).

Pour cela, les spécificités du programme doivent être précisées : ses caractéristiques, les démarches et les méthodes d'intervention utilisées, etc. Cette clarification est importante car un programme qui comporte un objectif opérationnel peut réussir alors que, sur le plan institutionnel, la survie de l'OP est menacée.

● Distinguer les missions et les fonctions

Toute une série de concepts considérés comme acquis méritent d'être précisés au niveau des acteurs et de leurs actions. Ce sont ces concepts qui déterminent souvent les méthodes utilisées pour évaluer. Il apparaît donc important de préciser les différentes missions et fonctions à évaluer pour le programme ou pour l'OP. Cette clarification fait ressortir les diverses prérogatives dont il est question au sein de l'OP et dans le cadre du programme d'appui. L'OP peut avoir pour mission de « défendre les intérêts politiques et économiques de ses membres ». Pour y arriver, elle peut utiliser des voies économiques, syndicales et/ou politiques. Ses fonctions peuvent être alors les suivantes :

➔ représenter ses membres dans les instances de négociation existantes, formelles ou non ;

➔ mener des actions syndicales ;

➔ animer la vie interne de l'OP (informer et communiquer).

On peut citer comme autre mission de l'OP celle « rendre des services à ses membres ». Là, les fonctions sont plus spécifiques :

➔ assurer l'approvisionnement en intrants ;

➔ dispenser des conseils techniques ;

➔ commercialiser les productions des membres ;

➔ gérer du matériel en commun ;

➔ proposer du crédit, des formations ;

➔ fournir de l'information à ses membres, etc.

Cette distinction a été faite par la Fédération nationale des planteurs de café de Guinée (FNPCG), lors de son autoévaluation. Ce qui lui a permis de déterminer des critères et des indicateurs spécifiques pour les missions et pour les fonctions de la fédération.

Débattre

L'évaluation peut s'envisager par rapport à un seul acteur, mais elle peut aussi concerner un ensemble d'acteurs qui se fixe comme objectif de voir l'avancée de tous.

Qui évalue qui ?

● Le bailleur de fonds évalue l'organisme d'appui

Se déroulant généralement en fin de projet, ce type d'évaluation peut parfois être « stressant » pour l'OA lorsque c'est sa survie qui se joue, car il n'est pas rare que les bailleurs aient déjà défini à l'avance l'orientation à donner à la suite du programme.

● Le bailleur de fonds évalue l'organisation paysanne

Cette évaluation peut être détournée de l'objectif d'améliorer l'évolution de l'OP pour ne servir en réalité qu'à avoir des éléments pour pouvoir évaluer l'OA. Aussi, la qualité des relations entre l'OP et l'OA prend ici toute son importance et influe sur les éléments de réponse donnés par les OP sur les OA.

● L'organisme d'appui évalue l'organisation paysanne

Ceci afin de mesurer le degré d'assimilation et d'autopromotion des OP ou, plus simplement, pour voir leur progression.

● L'organisme d'appui s'autoévalue

L'autoévaluation consiste en début d'année à jeter un regard rétrospectif sur les activités de l'année précédente et relever les insuffisances ainsi que les causes de dysfonctionnement. L'exercice prend fin avec la formulation de propositions allant dans le sens d'une amélioration. Cette autoévaluation peut se faire en interne uniquement ou avec l'appui d'un acteur externe guidé par des termes de référence rédigés par l'OA.

● L'organisation paysanne évalue l'organisme d'appui

Cette évaluation a essentiellement pour but de voir l'adéquation entre l'action de l'OA et les attentes des populations. Ce sont surtout les structures privées (ONG, bureaux d'études), qui ont à cœur de travailler à partir des recommandations de la base, qui se soumettent à ce type d'évaluation. La prise en compte par les ONG des recommandations sorties de l'évaluation aurait comme impact direct la mise en place de projets réalistes et plus facilement appropriés par les bénéficiaires.

● L'organisation paysanne s'autoévalue

Généralement, ce type d'évaluation se fait par des regards entre OP du même village et/ou de villages voisins. On parle d'autoévaluation animée lorsqu'un acteur – agent de l'OA ou leader paysan – joue le rôle d'animateur lors de l'évaluation.

Évaluer le sous-système et non une catégorie

Le système d'acteurs qui entoure une OP dans une zone donnée pourrait faire l'objet d'une évaluation, ce qui donnerait des résultats plus efficaces que ceux d'une évaluation inscrite dans une relation binaire OP/OA, évaluateur/évalué. Ainsi, le but du travail d'évaluation consisterait à faciliter l'évolution de tous. On évaluerait l'interaction entre tous les acteurs et non plus une partie des acteurs. De cette façon, l'objet de l'évaluation devient collectif et tous les acteurs se sentent concernés, ce qui va dans le sens d'un appui innovant, « un accompagnement des OP ». ■

Daouda Diagne

Références bibliographiques :

Commission coopération développement, *Évaluer pour évoluer*, Compte-rendu d'une table ronde, Paris, Université Paris-Dauphine, janvier 1994, CDD, 52 p. (hors annexes).

Doris G. et Gohl E., *PIM, le suivi participatif d'impact*, fascicule 1 : « Le suivi d'impact pour les groupes », 29 p. ; fascicule 2 : « Le suivi d'impact pour les ONG », Fakt/GTZ/Gate, 38 p.

Beaudoux E., Gueneau M-C., *L'Évaluation, un outil au service de l'action*, déc. 1996, 97 p.

DDC, *Miroir, mon beau miroir, dis-moi..., L'autoévaluation (AE) dans la coopération au développement*, Série Instrument de travail pour la Planification, le suivi, et l'application (Pesa), mars 1991, 70 p.

Lalau-Keraly A., G. Prady, *Les Petits Projets et l'évaluation, une question d'angle de vue*, document ronéo, février 1987.

Lecomte B., et Pierret Rieucaud M. H., *Outils de diagnostic organisationnel des organisations populaires et des ONG (en Afrique de l'Ouest et centrale)*, GTZ, janvier 1994, 41 p.

Neu D., *Évaluer : apprécier la qualité pour faciliter la décision. Six notes pour contribuer à l'efficacité des évaluations*, Gret, Document scientifique n° 21, mars 2001, 91 p.

Vielajus J-L., *L'Évaluation des ONG, politiques et pratiques, étude de cas du Sénégal*, Étude de synthèse d'évaluations d'ONG, CAD/OCDE, mai, 1997 (consultable sur Internet : file :///d/archiv~2appsen.htm).

Sites utiles

Toute la production du groupe de travail sur l'« Évaluation des processus d'accompagnement des OP » de l'Inter-Réseaux est consultable sur son site à l'adresse :
www.inter-reseaux.org
Les fiches sont aussi publiées sur le site d'Agridoc :
www.agridoc.com

La vulgarisation selon le modèle du papillon

Cette fiche technique du *Guide pratique des consultants*, du Centre suisse de vulgarisation agricole sur la vulgarisation éclaire certains thèmes abordés dans le dossier de ce numéro de *Grain de sel* : « La Foire aux innovations paysannes ».

Un service de vulgarisation accomplit ses tâches dans le contexte précis d'un pays ou d'une zone caractérisée par certaines conditions géographiques, écologiques et politiques. Les services de vulgarisation ont quatre tâches. Un service de vulgarisation devrait concentrer ses activités pour s'assurer que des acteurs qualifiés assument leurs responsabilités, de manière à ce que ces quatre tâches soient accomplies, surtout lorsque l'on s'inscrit dans une perspective de durabilité.

1. Trouver des nouvelles formules qui fonctionnent

Ceci consiste à faciliter les échanges entre chercheurs, paysans innovateurs et groupes de paysans dans des poches sélectionnées, disséminer les savoirs indigènes, aider les familles de paysans innovateurs dans leurs recherches, apporter un appui au développement organisationnelle et technologique, etc.

2. S'assurer que les intrants et les services nécessaires sont disponibles

Il ne sert pas à grand-chose de promouvoir de nouvelles formules qui marchent auprès des familles paysannes si les intrants et les services nécessaires (outils, semences, engrais, crédits, transports, accès au marché) ne sont pas disponibles. Par conséquent, il est très important de s'assurer que le service de vulgarisation met les fournisseurs en contact et aide à la mise en place de prestataires de services indépendants.

3. S'assurer que les nouvelles formules ont un large impact

La vulgarisation doit veiller à la dissémination des informations et à l'établissement de contacts entre les différents acteurs. Un système de vulgarisation dont l'impact ne touche qu'un nombre limité d'exploitations agricoles dans une zone restreinte est beaucoup trop cher. Il lui faudra s'assurer que les nouveaux résultats de la recherche aient un large impact.

4. Agir en faveur d'un cadre politique cohérent

Les nouvelles formules qui marchent doivent bénéficier aux familles paysannes. Très souvent, la politique agricole en vigueur (prix artificiellement maintenus à un bas niveau, importation d'excédents, systèmes fonciers, etc.) démotive les familles paysannes et les empêche d'innover. La vulgarisation doit promouvoir des politiques favorables. ■

D'après *Le Guide pratique des consultants,* Centre suisse de vulgarisation agricole, CH-8315, Lindau, Suisse, http://www.lbl.ch/internat/default.htm

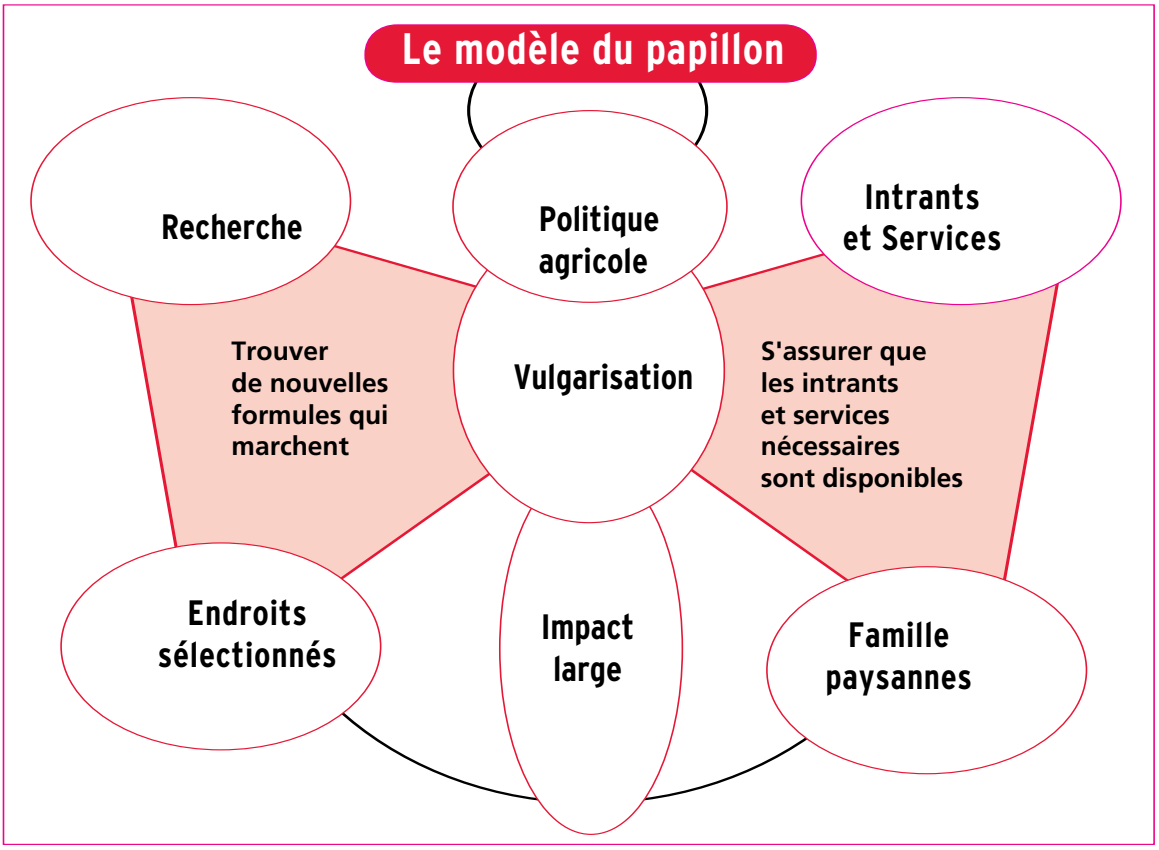

Grain de sel, véhicule d'informations

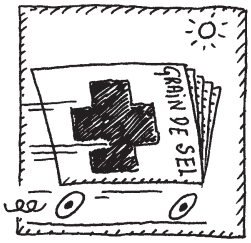

➔ Le journal *Grain de sel* n'est pas pour moi seulement un véhicule d'informations relatives au secteur du développement rural, mais il est également un outil de travail, car il me permet d'améliorer ma façon de faire, ma façon de réfléchir par rapport aux problématiques de développement du monde rural qui reste pour nous agents d'appui au développement de ce secteur un grand défi à relever.

En effet, la persistance de la faim et de la famine dans nos pays reste une preuve irréfutable qu'il y a encore beaucoup à faire pour résoudre le problème de la sécurité alimentaire. C'est même une remise en cause de notre profession, de notre rôle en qualité d'agent d'appui de développement rural dans ce secteur qui reste vital pour nos populations. C'est pourquoi l'initiative entreprise par votre institution est louable et salutaire. Je saisis donc cette occasion pour remercier et féliciter très sincèrement tout le personnel, tous les membres du Réseau et leur assurer d'ores et déjà ma participation en utilisant ce même canal pour apporter mon grain de sel à notre grande sauce sans toutefois gâter son goût.

Kokoh Wakdet, *Psaop (Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations des producteurs), B.P .1477 Bongor, Tchad*

Grain de sel, source d'idées

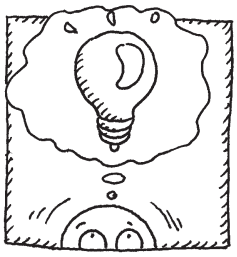

➔ Je tiens à vous informer que grâce à votre journal, il y a des révolutions sur le plan personnel et sur le plan communautaire. Sur le plan personnel, je vous informe que j'ai changé de service pour actuellement mieux cibler les activités avec un groupe défavorisé. Je m'occupe de la réhabilitation des personnes handicapées. Ce sont des personnes qui, par rapport à leur condition, ne peuvent être au rythme des autres planteurs. Il est donc nécessaire de travailler avec eux en se donnant des objectifs réalistes. C'est un travail difficile mais plein d'espoirs. Vos articles sont toujours une réflexion et de nouvelles idées pour améliorer, je vous en remercie. Sur le plan communautaire, nous sommes en train de nous rendre compte que les difficultés de nos paysans ne sont pas de nature à décourager, ailleurs d'autres personnes vivent les mêmes difficultés et nos communautés comprennent que c'est une étape et non une fatalité. Il y a donc lieu d'espérer. Merci et j'espère qu'en quelques lignes j'ai pu vous dire que ce réseau est indispensable.

Oumpa Zimiri Apollinaire, *Projet Silh, BP 272, Garoua, Cameroun*

Lecture de *Grain de sel*

➔ C'est avec agréable plaisir que je vous adresse cette correspondance pour présenter à votre équipe mes vœux les meilleurs de succès, de prospérité, de longévité, de santé et, surtout, de bonne collaboration pour cette année 2004. Cette correspondance aussi pour vous informer que la revue *Grain de sel* fait désormais partie de notre quotidien. Nous la lisons et la faisons lire par beaucoup de nos collaborateurs. Elle devient donc un complément indispensable pour notre documentation et nous permet dans beaucoup de cas de renforcer certains thèmes techniques d'animation sur le terrain avec nos paysans.

Elhadj Mahamane Yattara,
Projet de développement zone lacustre, BP 13, Niafunke, Mali

« Un doigt pourrait-il prendre un caillou ? »

➔ L'association a pour objectif une amélioration des revenus de l'exploitation agricole, par la promotion de l'autodéveloppement des entreprises familiales en milieu rural. Nous intervenons sur deux préfectures : Koutiala et Yorosso, dans la région de Sikasso au Mali Sud. Depuis juin 1998, nous avons démarré nos activités à la demande de chaque groupement d'intérêt économique paysan (Giep), le diagnostic d'exploitation (foncier, actif, capital).

Le problème, bon an, mal an, est la baisse du prix des céréales (maïs, sorgho, mil) à la période des récoltes. Pour cela, en commun, nous avons établi un protocole d'accord de financement avec l'Union des caisses mutuelles d'épargne et de crédit du Mali (Kafo Jiginew), siège social de Koutiala, afin d'octroyer un prêt à la période des récoltes (avance de prix aux céréales à raison de 50 FCFA par kilo) aux producteurs céréaliers. Ceci a permis aux exploitations de vendre mieux leurs productions de céréales. Les revenus par exploitation sont devenus plus intéressants à la vente collective par certains groupements.

Modernisation agricole : pour augmenter la productivité, la coopérative des exploitations motorisées de Koutiala s'est organisée davantage. Sur fonds propres, elle est allée en janvier 2003 nouer des relations de partenariat en France et acheter cinq tracteurs d'occasion en très bon état. En janvier 2004, elle a aussi réussi la visite de trois agriculteurs de l'Aveyron (région de France).

Aujourd'hui, un projet Entraide est en cours entre les agriculteurs de Koutiala et ceux de l'Aveyron. D'une part, les agriculteurs de Koutiala sont représentés par CMK (Coopérative des motorisés de Koutiala) et, d'autre part, ceux de l'Aveyron par Afdi-12 (Agriculteurs français et développement international).

Les uns et les autres sont convaincus de l'existence d'un champ d'investigation immense en matière d'entraide agricole et de l'intérêt d'une coopération directe entre professionnels.

« Un doigt pourrait-il prendre un caillou ? »

Daouda Dembele, *AGA (Association autogouvernance assistée), BP 193, Koutiala, Mali*

Réaction sur le numéro 25 : Politiques agricoles

➔ Je suis membre de l'Inter-Réseaux, étudiant en dernière année de licence en économie du développement à Rome. Je tiens sincèrement à vous exprimer mes vives gratitudes pour la revue *Grain de sel* que je reçois régulièrement. Le thème traité dans le dernier numéro : « Les politiques agricoles » m'a beaucoup plu. Je remercie toute l'équipe de l'Inter-Réseaux pour le travail noble et louable mené dans le cadre de la vulgarisation des informations relatives au développement rural. Nous ne sommes sans savoir que l'accès aux informations est l'une des conditions indispensables pour mener à bon port tout projet de développement. La conception d'une initiative de développement présuppose la possession des informations nécessaires dans le domaine où l'on cherche à s'engager, surtout dans le secteur agricole. Voilà pourquoi je tiens une fois de plus à remercier toute l'équipe de *Grain de sel.*

Kadiat-Mangand Bruno, *Rome, Italie, kaddyroma@yahoo.fr*

Le dessin symbolique rapide

Guide méthodologique, pour expliquer de façon aisément compréhensible des concepts et des idées

Jacques Mercoiret, Ciepac

Communiquer efficacement est un exercice souvent difficile, encore plus si c'est avec un public peu familier des concepts et des idées abordés avec eux, et plus encore si ce public n'est pas habitué aux modes de raisonnement de ceux qui sont chargés de contribuer au développement de leur société. Comment, en effet, expliquer à un public paysan, concerné au premier chef, des notions comme le désengagement de l'État, la dépendance par rapport à l'extérieur, la subsidiarité ou la dévaluation, la nécessité d'établir des rapports de force favorables au local ? C'est pour affronter cette difficulté que le *Guide du dessin symbolique rapide* propose une démarche et des techniques qui permettent de visualiser tous les concepts et toutes les idées, aussi abstraites et complexes soient-ils, à l'intention de publics analphabètes ou lettrés, informés ou non, au Nord comme au Sud… La qualité du dessin importe peu : c'est le sens dont il est porteur qui est essentiel. Cet ouvrage s'adresse à ceux pour qui les acteurs de développement local doivent pouvoir accéder à toutes les informations qui concernent leur présent et leur avenir, leur environnement proche ou lointain, pour leur permettre de comprendre, de choisir, et de décider en connaissance de cause et d'effets, dans le sens de leurs aspirations.

L'Harmattan, 2001

Comprendre une société rurale

Une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache

Emmanuel Fauroux

« Il est aberrant de vouloir agir sur une société sans savoir comment elle fonctionne. […] On ne peut comprendre une société sans comprendre ses structures de pouvoir et la façon dont s'y prennent les décisions. […] »

Tels sont les principes de la démarche d'analyse des sociétés rurales présentées dans cet ouvrage. À partir d'une approche des systèmes agraires centrée sur les dynamiques de changement, l'auteur met l'accent sur les structures locales du pouvoir. C'est là toute l'originalité de la démarche, et tout son intérêt, au-delà du contexte Ouest malgache où elle a été mise au point. Dans des opérations de développement, l'adhésion des pouvoirs locaux aux actions est essentielle, mais elle ne résout pas à l'occasion de classiques réunions villageoises. Emmanuel Fauroux et son équipe décrivent très bien ces pièges de la « participation » naïve et les limites des assemblées villageoises. De façon très pédagogique, ils illustrent remarquablement bien les difficultés de l'enquête en milieu rural malgache et les embûches sur lesquelles l'observateur ou l'intervenant extérieur risquent de buter, s'ils ne sont pas avertis. Comprendre les dynamiques sociales relève des sciences sociales, avec leurs propres outils et leurs critères de validité. Bien qu'étant appliquée, et à finalité opérationnelle, la démarche proposée ici n'est donc pas une nouvelle recette pour l'agent de développement. Mais ce n'est pas non plus un outil de chercheur utilisable uniquement par des chercheurs. C'est une proposition pour des collaborations productives entre recherche en sciences sociales et opérations de développement.

Éditions du Gret, décembre 2002

Innovations pour la promotion des céréales locales

Reconquérir les marchés urbains

Cécile Broutin et Khanata Sokona

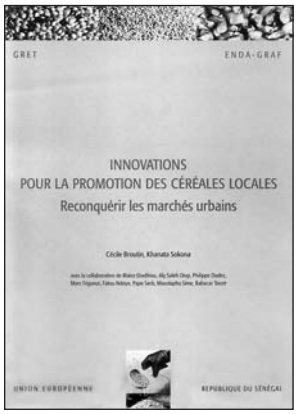

Avec 400 000 tonnes de riz et 200 000 tonnes de blé importées chaque année en moyenne, le Sénégal détient le record des importations de céréales en Afrique de l'Ouest. Comment renverser cette tendance lourde et relancer la filière des céréales locales ? Cette publication relate l'histoire et analyse les résultats d'un programme d'appui à la transformation et consommation des céréales locales au Sénégal, financé par le Fonds commun de contrepartie de l'aide alimentaire et par l'Union européenne. Ce programme a fait le pari d'agir sur la consommation et la transformation des céréales, avec l'hypothèse qu'une forte croissance de la demande entraînerait, en réponse, une croissance de la production. Les actions se sont concentrées sur les villes de Dakar et de Thiès. Les interventions privilégient les petites entreprises semi-industrielles, à mi-chemin entre l'artisanat et l'industrie. Très dynamique, ce secteur possède un fort potentiel de développement. Plutôt que de proposer un guide méthodologique qu'il faudrait suivre pas à pas, ce livre « raconte » une expérience, avec ses originalités, ses succès, ses limites. Le lecteur n'y trouvera pas de « recettes de cuisine », mais le bilan d'une expérience vécue qui pourra inspirer ses propres pratiques.

Gret, Enda-Graf, novembre 1999

La menace vient du Nord

Enquête sur le coton

L'industrie du coton traverse une crise majeure. Une surproduction chronique provoque une accumulation des stocks depuis de nombreuses années. Le résultat : les cours s'effondrent et la livre du coton s'achète autour des 50 cents aujourd'hui. Plusieurs facteurs expliquent cet écart entre offre et demande. La principale reste les subventions massives que certains États octroient à leurs producteurs de coton, dont la palme revient aux États-Unis. Leur stratégie agressive de conquête des marchés mondiaux a des conséquences catastrophiques pour les producteurs de coton de l'Afrique subsaharienne qui n'ont pas les moyens de soutenir leur agriculture. C'est pourquoi, en novembre 2001, des producteurs du Mali, du Burkina et du Bénin ont réagi en lançant un premier appel, demandant solennellement aux États-Unis et à l'Union européenne de supprimer leurs subventions aux producteurs de coton. Le réseau Solidarité de Peuples solidaires a relayé cette campagne, suivi par Oxfam et plusieurs autres ONG et organisations de producteurs. La mobilisation doit continuer et c'est la raison pour laquelle Peuples solidaires, Oxfam Solidarité et Oxfam Magasins du monde reviennent sur cette crise et ses conséquences à travers cette publication.

Peuples solidaires, Oxfam-Solidarité, Magasins du monde-Oxfam, décembre 2003